

Jeunesse Cycliste 231
Le Robert

TOUR CYCLISTE JUNIOR de MARTINIQUE

27
AVRIL
AU
1ER
MAI

14^{ème}
édition

1^{ère} étape

Robert / Gros-Morne

2^{ème} étape

Robert / Sainte-Luce
Ste-Luce / Ste-Luce

3^{ème} étape

Schoelcher /
Sainte-Marie

4^{ème} étape

Rivière-Pilote /
Ajoupa-Bouillon

5^{ème} étape

Robert / Robert

Avec les équipes:

ARGENTEUIL - PORTO-RICO - GUYANE - SAINT-MARTIN - ACVPB et CSCA de GUADELOUPE
et tous les clubs locaux



INFORMATIONS GENERALES

Ce dossier concentre toutes les informations pratiques pour l'organisation de la 14^{ème} édition du TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE nous vous remercions d'en prendre connaissance avec attention.

UN TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE éco responsable

Notre Territoire de MARTINIQUE est l'un des plus beaux et des plus naturels de France. Nous sommes, nous, MARTINIQUAIS fiers et amoureux de notre terre et de notre patrimoine. C'est pourquoi l'équipe organisatrice du Tour Cycliste Junior de MARTINIQUE en parfait accord avec nos villes étape fait un effort tout particulier pour préserver nos sites et nos routes. Comme le dit la publicité un geste plus un geste et c'est notre planète qui y gagne. Nous vous demandons à vous, Directeurs Sportifs et concurrents, de bien vouloir nous aider à préserver la nature et ce par de tous petits gestes de citoyenneté. Ne jetez ni papier, ni plastiques, ni bidon sur les routes mais replacez les dans vos poches afin de les mettre aux ordures après l'arrivée. Remettez-les à vos directeurs sportifs ou à la moto fraîcheur. Vous appréciez le Tour Cycliste junior de MARTINIQUE, ses parcours, ses paysages ses sites alors aidez-nous à maintenir notre qualité de vie.

Le Tour Cycliste Junior de MARTINIQUE essaye depuis plusieurs années de réduire son empreinte écologique sur l'environnement à travers différentes opérations :

- *l'utilisation du papier est de plus en plus limitée au profit de l'envoi de fichiers informatiques.*
- *réduire progressivement le nombre de véhicules et d'utiliser des moyens de transports alternatifs.*
- *limitation de la vitesse sur toute la route du Tour à 70km/h*

*Nous vous remercions par avance de votre sympathique collaboration
Mon Département plus propre, plus citoyen, plus solidaire.*

BONNE COMPETITION A TOUS.

Jeunesse Cycliste 231

PROGRAMME

OPERATIONS PRELIMINAIRES

Jeudi 26 Avril 2018

16h30 Accueil du Collège des arbitres

17h00 Ouverture de la permanence sportive

- Remise du livret technique
- Vérification des licences par le Collège des Arbitres
- Retrait de dossard & plaque de cadres.
- Equipement des véhicules officiels et des directeurs sportifs : accréditation, radio-tour etc.

18h15 Clôture et confirmation par les directeurs sportifs de la liste des partants
Affichage de la liste au tableau.

18h30 Accueil des Personnalités d'honneurs, Partenaires Institutionnels & Partenaires
Economiques.

18h45 Ouverture de la cérémonie par le Président

- Présentation du parcours, des maillots de leader, des équipes et du Jury des officiels
- Intervention Partenaires Institutionnels, Economiques et Personnalités d'honneur
- Réunion des directeurs sportifs avec le Directeur de l'épreuve et le jury des Arbitres
- Réception de bienvenue aux invités

Mardi 1^{er} Mai 2018

11h30 Arrivée de la course

12h00 Restauration à la Cantine scolaire de Mansarde

12h45 Accueil des Personnalités d'honneurs, Partenaires Institutionnels & Partenaires
économiques.

13h00 Ouverture de la Cérémonie de récompense

PROGRAMME DES OPÉRATIONS

SAMEDI 27 AVRIL 2019 « 1^{ère} Étape Robert / Gros Morne »

11h00

Départ du camion de transport de vélo et du bus pour les coureurs direction Intersport le ROBERT

11h30	Ouverture Permanence de départ, remise des pièces officielles, accréditations Jusqu'à 12h50 <i>Intersport LE ROBERT</i>
12h00	Signature, présentation des équipes, Contrôle braquets & vélos et présentation des équipes Jusqu'à 13h45 <i>Intersport LE ROBERT</i>
12h45	Mise en place des voitures officiels et directeurs sportifs, Appel et Rassemblement des coureurs sous l'arche de départ <i>Ligne départ</i>
12h55	Départ fictif : 1 ^{ère} étape du Tour Cycliste Junior de Martinique 2019, pour rejoindre le lieu départ réel Km 00,0 place du 22mai.
13h00	Départ réel pied à terre km 00,000. <i>VC Place 22 mai le ROBERT</i>
16h00	Arrivée prévue à la Ville du GROS MORNE <i>Face au dispensaire</i>
16h30	Podium cérémonie protocolaire

DIMANCHE 28 AVRIL 2019 « 2^{ème} Étape Robert / Sainte Luce »

06h30	Départ du camion de transport de vélo et du bus pour les coureurs direction MERINE sarl le ROBERT
07h30	Ouverture Permanence de départ, remise des pièces officielles, accréditations Jusqu'à 09h00 <i>MERINE sarl Four-à-chaux LE ROBERT</i>
08h00	Réunion de tous les pilotes voitures et moto de l'échelon course , consignes générales par le directeur de course et la gendarmerie. <i>MERINE sarl Four-à-chaux LE ROBERT</i>
08h00	Signature, Contrôle braquets & vélos Jusqu'à 08h30. <i>MERINE sarl Four-à-chaux LE ROBERT</i>
08h45	Mise en place des voitures officiels et directeurs sportifs, Appel et Rassemblement des coureurs sur la ligne de départ <i>Ligne départ</i>
09h00	Départ réel km 00,000. <i>MERINE sarl Four-à-chaux LE ROBERT</i>
11h00	Arrivée prévue à la Ville de SAINTE LUCE
12h00	Repas du Midi sur place : <i>Restaurant scolaire de Sainte Luce</i>
13h30	Signature, Contrôle braquets et vélos jusqu'au dernier coureur. <i>Face à la gendarmerie SAINTE LUCE</i>
14h45	Appel et rassemblement des coureurs sous le chapiteau du départ : <i>Ligne départ</i>
15h00	Départ réel km 00,000 : 1 ^{er} coureur du contre la montre individuelle. <i>RD Face à la Gendarmerie SAINTE LUCE</i>
17h00	Arrivée prévue du premier coureur 15h20 / Arrivée prévue du dernier coureur 17h00 à Monésie Ville de SAINTE LUCE
17h30	Podium cérémonie protocolaire

LUNDI 29 AVRIL 2019 « 3^{ème} Étape Schoelcher / Sainte Marie »

11h00	Départ du camion de transport de vélo et du bus pour les coureurs direction Esplanade du Ponton SCHOELCHER
12h00	Ouverture Permanence de départ, remise des pièces officielles, accréditations Jusqu'à 13h00. Esplanade du Ponton SCHOELCHER
12h30	Réunion de tous les pilotes voitures et moto de l'échelon course , consignes générales par le directeur de course et la gendarmerie. Esplanade du Ponton SCHOELCHER
12h50	Signature, Contrôle braquets & vélos et présentation des équipes Esplanade du Ponton SCHOELCHER
13h00	Mise en place des voitures officiels et directeurs sportifs, Appel et Rassemblement des coureurs sous l'arche de départ <i>Ligne départ</i>
13h15	Départ réel lancé km 00,000. <i>VC devant le CASINO BATELIERE SCHOELCHER</i>
16h30	Arrivée prévue à la Ville de SAINTE MARIE
17h00	Podium cérémonie protocolaire

MARDI 30 AVRIL 2019 « 4^{ème} Étape Rivière Pilote / Ajoupa Bouillon »

11h00	Départ du camion de transport de vélo et du bus pour les coureurs direction Marché RIVIERE-PILOTE
11h30	Ouverture Permanence de départ, remise des pièces officielles, accréditations Jusqu'à 13h00 <i>Place du marché RIVIERE PILOTE</i>
12h00	Réunion de tous les pilotes voitures et moto de l'échelon course , consignes générales par le directeur de course et la gendarmerie. <i>Place du Marché RIVIERE PILOTE</i>
12h30	Signature, Contrôle braquets & vélos et présentation des équipes Jusqu'à 13h15 <i>Place du marché RIVIERE PILOTE</i>
13h10	Mise en place des voitures officiels et directeurs sportifs, Appel et Rassemblement des coureurs sous l'arche de départ

	<i>Ligne départ place du marché RIVIÈRE PILOTE</i>
13h30	Départ réel km 00,000. <i>VC Place du marché RIVIERE PILOTE</i>
17h00	Arrivée prévue à la Ville d'AJOUPA BOUILLON
17h30	Podium cérémonie protocolaire

MERCREDI 01 MAI 2019 « 5^{ème} Étape Robert / Robert »

06h00	Départ du camion de transport de vélo et du bus pour les coureurs direction Place du 22 mai ROBERT
06h30	Ouverture Permanence de départ, remise des pièces officielles, accréditations Jusqu'à 07h30. <i>Place du 22 mai LE ROBERT</i>
07h00	Réunion de tous les pilotes voitures et moto de l'échelon course , consignes générales par le directeur de course et la gendarmerie. <i>Place du 22 mai LE ROBERT</i>
07h30	Mise en place des voitures officiels et directeurs sportifs, Appel et Rassemblement des coureurs sous l'arche de départ <i>Ligne départ</i>
08h00	Départ réel km 00,0. <i>VC Place 22 mai le ROBERT</i>
11h30	Arrivée prévue à la Ville du ROBERT
13h00	Podium cérémonie protocolaire
12h00	Repas de clôture sur place

14^{ème} TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

L'édito

Pour la 14^{ème} édition, le Tour cycliste junior de la Martinique va parcourir sur les routes de notre belle région.....

La Martinique possède un patrimoine d'une grande diversité et d'une grande richesse.

C'est dans ce décor splendide que les équipes invitées et locales vont s'élancer à l'occasion du 14^{ème} Tour cycliste junior de la Martinique.

Cette compétition cycliste d'envergure pour les juniors est prisée par les équipes de la Caraïbe, de l'île sœur et des locaux, tant par sa position idéale dans le calendrier du comité, que par la qualité du travail réalisé depuis 2005.

Le parcours emprunté par le peloton a été tracé de manière à ce que le spectacle soit le plus beau que possible.

Même si ce sont les coureurs qui font le scénario de l'épreuve, les tracés de ce Tour cycliste junior de la Martinique 2019 sont faits pour que chacun puisse s'exprimer : rouleurs, baroudeurs, grimpeurs et sprinteurs auront tous leur mot à dire au cours des cinq jours de courses.

L'épreuve se déroulera du 27 avril au 1 mai 2019.

Le travail des bénévoles, l'engagement des partenaires institutionnels (Cap Nord, Collectivité Unique, La Préfecture, DJCSC et Villes étapes), le soutien des partenaires privés font du Tour cycliste junior de la Martinique l'un des plus grands moments pour les juniors Antillo-Guyanais chaque année.

Cette fête sportive attire tout au long des routes un public nombreux.

La présence des médias qui relaient l'actualité de la course au quotidien renforce l'impact populaire de l'épreuve année après année.

Mais c'est bien le côté sportif qui domine au final et les noms qui figurent aux palmarès valorisent davantage chaque année le travail du comité d'organisation (Jeunesse Cycliste 231).

Sur les 13 derniers vainqueurs du Tour cycliste junior de la Martinique on compte douze Martiniquais.

Les bénévoles ont préparé la 14^{ème} édition pendant une année, les coureurs vont la sublimer par leurs exploits.

Nous souhaitons que tous, acteurs et spectateurs, au nom du sport, prennent un maximum de plaisir sur cette 14^{ème} édition.

Merci à tous.

Patrick NORESKAL
ORGANISATEUR & PRESIDENT
Jeunesse Cycliste 231

ORGANIGRAMME

COMITÉ D'HONNEUR

Remerciements à :

Monsieur Alfred MARIE-JEANNE Député, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique
Monsieur Jean-Philippe NILOR Député, Président de l'Institut Martiniquais du Sport
Monsieur Claude LISE Président de l'Assemblée Territoriale de Martinique
Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Martinique
Monsieur, Alain CHEVALIER, Directeur de la DDJS
Monsieur Belfort BIROTA, Conseiller exécutif et Président du SDIS MARTINIQUE
Monsieur Alfred MONTHIEUX Président de CAP NORD, Maire du Robert
Monsieur Gilbert COUTURIER, Maire du Gros-Morne, Vice-Président de CAP NORD
Monsieur Maurice BONTE, Président de l'Association des Maires, Maire d'Ajoupa-Bouillon
Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire de Sainte-Marie
Monsieur Raymond THEODOSE, Maire de Rivière-Pilote
Monsieur Nicaise MONROSE, Maire de Sainte-Luce
Monsieur Luc Louison CLEMENTE, Maire de Schoelcher
Monsieur Pierre-Michel MERGIRIE, Président du CROSMa
Général Dominique LUCHEZ, Chef d'escorte de l'Escadron Motocycliste de la Martinique

COMITÉ DIRECTEUR

Président :	Patrick NORESKAL
Secrétaire Général :	David JOSEPH-AUGUSTE
Secrétaire Général Adjointe :	Laurine IGNACE
Trésorier Général :	Alex JOSEPH-AUGUSTE
Trésorier Général Adjoint :	Kathy CERSON
Vice-Président responsable Matériel :	Lucrecia LAVERNE
Vice-Président responsable Section Route :	Fred MAREM
Vice-Président responsable Section Triathlon :	Pierre-Henri ROVELA
Vice-Président Chargé de mission :	Jean Paul BOISNOIR, Gaël ELISABETH
Préposé Comite B :	Marie-Noëlle VAUBIEN, Corinne FERJULE

DIRECTION DE COURSE

Président jury :	Marc GUIOSE
1 ^{er} Arbitre :	Danielle VERONIQUE
2 ^{ème} Arbitre :	Rosine THEODOSE
Préposés Arbitres :	Anne-Alice FEVAL Gustave FITT-DUVAL Patrick HENRY Marine BELASSÉE Laurianne LIBOS Melanie LIBOS Jocelyne TRANQUILLE
Juge à l'arrivée :	Thierry FERDINAND Geneviève BALMY
Chronométrateur:	Alain BABIN Edouard ARTIS
Ardoisier :	Marie-Dominique COLONETTE
Arbitre à moto :	Daniel SULLY
Déléguée fédérale contrôle antidopage :	Claudette ARICAT

COMITE D'ORGANISATION

Président Fondateur :	Patrick NORESKAL
Présidents d'honneur :	Jordan CARAMAN
Directeur de l'épreuve et de l'organisation :	Patrick NORESKAL
Secrétaire Général de l'épreuve :	David JOSEPH-AUGUSTE

Trésorier Général de l'épreuve :	Alex JOSEPH-AUGUSTE
Directeur Adjoint & Assistant du directeur :	David JOSEPH-AUGUSTE
Responsable Itinéraires :	Patrick NORESKAL
Responsable Hôtesses :	David JOSEPH-AUGUSTE
Relations Partenaires Economiques :	David JOSEPH-AUGUSTE
Relations Partenaires Institutionnels :	Patrick NORESKAL
Responsable des Invités & VIP :	Patrick NORESKAL
Responsable Intendance course :	Alain BABIN
Accueil des Equipes :	Lucrécia LAVERNE
Responsable Protocole :	David JOSEPH-AUGUSTE
Relations Officiels Fédéraux :	Patrick NORESKAL
Responsable Développement & Sponsoring :	David JOSEPH-AUGUSTE
Responsable Résultats & Affichages :	David JOSEPH-AUGUSTE
Responsable Promotion & Communication :	David JOSEPH-AUGUSTE
Reprographie :	Service des Sports de la Ville du Robert
Conception Graphique :	Ulrick HABRICOT/ Eddy WILLIAM
Relations Publiques :	David JOSEPH-AUGUSTE
Coordinateur Général :	Patrick NORESKAL

ADMINISTRATION

Engagement :	CRCM
Informatique classement :	Ruben SIMPLICE
Photocopie :	Fred MAREM & Villes Etape

RESTAURATION & RECEPTION

Coordinatrice :	Marie-Noëlle VAUBIEN
Préposées :	Katy CERSON

HERBERGEMENT

Lieu :	Centre de Vacances EDF de Sainte-Luce
Coordination logistique & Hébergement :	Lucrécia LAVERNE

COMMUNICATION COURSE

Radio-Tour :	CRCM
Gestion des radios :	CRCM/ André DUVAL
Informations Course	Patrick NORESKAL
Résultat & Informatique :	Ruben SIMPLICE
Speaker voiture ouvreuse:	Eric LEURY

SERVICE MEDICAL

Médecins	Ignace NGANMENI
Chauffeur Médecin :	Nicole GEORGES
Ambulance :	SDIS MARTINIQUE

SERVICE D'ORDRE & SECURITE

EDSR de la Martinique :	Commandant Serge TOIRE
Responsable Signaleurs CRCM :	André DUVAL

Responsable Signaleurs moto :

Frantz FREDERIQUE

ZONE D'ARRIVEE

Responsable :

Daniel LUDOSKY

Préposé aux Arrivées :

André BARBARA

Eric CHARLOTTE

Frédérique MARY

RESPONSABLE RAVITAILLEMENT

Voiture Fraîcheur :

Rodolphe MOULANIER

Ravitaillement Ligne :

Rodolphe MOULANIER

VOITURES & MOTO

Responsable Parc Voiture & Pilote :

Fred MAREM

Carburant :

Fred MAREM

Transport vélos :

Vénérand RAGOT

Voiture Balai :

MARIE-LUCE

Voiture Ouverture :

Service des Sports

Transport Coureurs :

Eric NOMEL

SERVICE TECHNIQUE NEUTRE

Voiture Dépannage Neutre :

CHAUFFEURS ARBITRES

Président Jury :

Max MONIQUE

1^{er} Arbitre :

BLAZE

2^{ème} Arbitre :

Daniel KANOR

Chrono :

Gaël ELISABETH

Juge :

Francis MAREM

Contrôle Médical :

Edouard DUFAG

ANIMATION PODIUM

Animateur Officiel de l'épreuve :

Eric LEURY

Podium Arrivée :

Eric LEURY

MEDIAS

Directeur Communication Presse :

David JOSEPH-AUGUSTE

Responsable Information :

David JOSEPH-AUGUSTE

Facebook & Webmaster :

Jeunesse Cycliste 231

CLUBS INVITES

ARGENTEUIL VAL DE SEINE
SELECTION GUYANE
ACVPB GUADELOUPE

CLUBS LOCAUX

ETOILE CYCLISTE LAMENTINOIS
ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS
ARC-EN-CIEL
JEUNESSE CYCLISTE **231**
MADININA BIKERS
CYCLO CLUB SAMARITAIN
VELO CLUB DU FRANCOIS
WINNER TEAM
PEDALE D'OR JOSEPHINE
SPRINT CLUB
CLUB CYCLISTE VAUCLINOIS
UNI SPORT FOYALAIS
ETOILE CYCLISTE DE SAINTE-LUCE
FEWOSS
VELO CLUB DE PETIT-BOURG
CLUB CYCLISTE DU MARIN
UNION CYCLISTE SPIRITAINE

14^{ème} Édition Règlement particulier de l'épreuve **Course par étapes à courir individuellement ou par équipe**

Article 01 : ORGANISATION

L'épreuve TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE est organisée par la Jeunesse Cycliste 231 sous les règlements de la FFC. Elle se dispute du 27 avril au 1^{er} mai 2019.

Article 02 : TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes juniors. Elle est inscrite au calendrier du CRCM de Martinique Junior, en classe Hommes Juniors 2.14.

Article 03 : DISPOSITION FINANCIERES

Engagement individuel d'un montant de 30,00€ (trente euros) et de 60,00€ (soixante euros) pour les clubs non organisateurs d'épreuve pendant la saison 2019, à régler le Mercredi 24 Avril 2019 au plus tard 16h00 délais de rigueur. Pas d'engagement formel par téléphone ni de possibilité de participer qu'à une étape.

Article 04 : PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : clubs, sélections de la même région. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de 04 coureurs minimum et de 07 maximum et 03 remplaçants.

Les clubs français (01 étrangers hors EEE titulaire d'une licence FFC au titre d'un club Français au maximum).

Conformément à l'article 2.2.007 du règlement FFC, l'organisateur peut autoriser les équipes inscrites à augmenter le nombre de coureurs **de leur équipe à 07 au maximum.**

Les ententes pourront se faire entre trois (3) clubs maximum du même comité. Les coureurs doivent porter un maillot neutre identique sur lequel pourra figurer la publicité de leur sponsor habituel. L'accord écrit du manager ou du président du club dont ils dépendent est obligatoire. **Un club déjà engagé ne pourra pas faire d'entente.**

Aucun club étranger invité ne pourra souscrire de contrats de sponsoring avec les entreprises ou sociétés locales.

Les équipes invitées sont prises en charge par l'organisation, pour le transport dans l'île, l'hébergement et les repas du 26 Avril au 02 Mai 2019. Les billets d'avion, le renouvellement de carburant et les frais personnels sont à la charge des invités.

En cas de désistement d'une équipe invitée, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation UCI au minimum de 250,00 euros majorés des frais engagés pour l'organisation de l'hébergement de cette équipe ;

En cas de contestation, la fédération nationale d'une part et l'UCI d'autre part, seront seules compétentes pour porter jugement.

Article 05 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le Vendredi 26 Avril 2019 à 15h00 à l'IMS Institut Martiniquais des Sports à Mangot-Vulcin au LAMENTIN. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à cette même permanence. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des membres du collège des Arbitres, est fixée à 18h45 au même endroit.

Article 06 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique est assuré par le club organisateur « JC231 » avec une voiture de dépannage.

Article 07 : EMARGEMENT ET CONTROLE DU MATERIEL

○ Chaque coureur et directeur sportif est tenu de signer la feuille d'emargement avant le départ de chaque étape. Une présentation des équipes au public se fera au moment de la signature. Toutes les équipes ont l'obligation de s'y présenter à l'heure demandée.

○ Les coureurs d'une même équipe doivent porter des maillots identiques. Exception est faite aux porteurs de maillots de leader.

○ Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

○ Quinze minutes avant le départ de chaque étape ou demi-étape, les coureurs doivent se présenter au contrôle de leur matériel. Le développement maximum autorisé est de 7,93m (braquet : 52x14) les braquets des trois premiers coureurs seront contrôlés à l'arrivée.

○ Tout coureur éliminé ne peut en aucun cas continuer la course même officieusement, ni l'accompagner en quoi que ce soit.

○ En aucun cas, un coureur engagé dans l'épreuve ne peut, quel que soit le motif de son abandon ou de son élimination, disputer pendant la durée de l'épreuve, une autre compétition (route, VTT). Des dérogations peuvent être accordées par le jury des arbitres de course, en accord avec l'organisateur.

Article 08 : INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027 et 2.6.028 en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dument constatés, dans les trois dernier kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les trois dernier kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée d'une étape en ligne, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs (s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 09 : ARRIVEE ET CHRONOMETRAGE

○ Le jury des arbitres est responsable du déroulement de la course, selon la réglementation fédérale. Les décisions seront communiquées aux organisateurs qui les porteront à la connaissance des directeurs sportifs.

○ L'arrivée sera pré signalée par des panneaux situés à 10km, 05km, 03km, et 01km de la ligne d'arrivée.

○ Tous les temps enregistrés par les chronomètres, sont arrondis à la seconde inférieure.

○ Aux arrivées, tous les coureurs d'un peloton sont crédités du même temps.

○ Les délais d'arrivée seront précisés lors de la réunion des directeurs sportifs par le président du collège des Arbitres (délai de 30%).

○ Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Article 10 : SERVICE MEDICAL

Conformément aux articles 1.2.066, 1.2.067, et 1.2.068 du règlement UCI, L'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, et comme prévu aux articles 1.1.006 et 1.1.022, les coureurs et accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également le rapatriement) dont ils pourraient bénéficier en dehors de la course.

Article 11 : COUREURS DISTANCES, ABANDONS, VEHICULE BALAI

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route.

Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec sa bicyclette.

Article 12 : RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence déterminée lors de la réunion des directeurs sportifs, Les voitures seront munies d'une radio C.B prêtée par le CRCM contre une caution de 100 euros pour recevoir les informations des arbitres.

Article 13 : RAVITAILLEMENT DES COUREURS S'EFFECTUE SELON DEUX PROCÉDÉS

Les ravitaillements à postes fixes sont effectués par le personnel d'accompagnement des équipes. Ils ont lieu uniquement dans les zones de contrôle délimitées par les banderoles ou panneaux officiels, sauf cas particuliers préalablement signalés. Ils auront lieu obligatoirement sur le côté droit de la chaussée.

Article 14 : ACCIDENTS & SECURITES

- Les routes restant libres à la circulation, le code de la route et le règlement FFC devront être respectés par tous, avec une attention particulière aux consignes de prudence vis à vis des autres véhicules, des coureurs, des spectateurs, et des organisateurs. Les véhicules ne sont pas assurés par l'organisation.
- Le dépannage se fait à l'arrêt et à droite de la chaussée.
- Les coureurs doivent emprunter sur l'ensemble du parcours la partie droite de la chaussée : Le non respect de cette consigne peut mettre en cause uniquement le contrevenant.
- Le jet d'aliments, de musettes, de bidons etc. durant la compétition et sans précaution, est interdit. Le transport et le jet par les coureurs de récipients en verre en course est strictement interdit et sera puni.
- Les coureurs ne devront pas s'emparer de boissons et autres marchandises. Le vol de marchandises sera sanctionné par une forte amende correspondant au coût des denrées indûment emportées, qui sera directement déduit des prix et primes remportés par le fautif.
- Il est interdit aux coureurs de se faire pousser, tirer, de profiter du sillage d'un véhicule à moteur ou de s'y accrocher. Les fautes tombent automatiquement sous le coup des sanctions prévues à cet effet.
- Tout geste dangereux ou conduite dangereuse pour la sécurité des coureurs et des membres de la caravane est interdit.
- Le directeur sportif est responsable de l'exécution correcte de toutes ces dispositions et de leur stricte observation, de même que de l'arrivée ponctuelle des coureurs au départ.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents survenant avec des tiers. Tout coureur victime d'un accident et transporté à l'hôpital, doit savoir que tous les frais inhérents à cet incident sont à sa seule charge et non à celle de l'organisateur.

Article 15 : RECLAMATIONS

- L'auteur d'une réclamation doit toujours prouver le bien-fondé de sa réclamation, et la personne contre laquelle cette réclamation est formulée, doit être invitée à présenter sa défense.
- Les réclamations ayant trait aux classements devront être formulées au plus tard 30 minutes après la communication officielle des résultats de l'étape.
- Tout participant à une course par étapes est tenu de prendre connaissance des règlements avant le départ. Le fait d'être engagé implique qu'il les connaît et qu'il en accepte les clauses.

Article 16 : ANTIDOPAGE

La réglementation antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Une salle sera réservée à cet effet à proximité de chaque arrivée d'étape. Conformément aux règlements FFC et aux lois concernant la lutte antidopage, par un médecin fédéral désigné à cet effet.

Article 17 : PROTOCOLE

La signature des coureurs se fera obligatoirement par équipe. Un coureur absent de l'équipe encourt une pénalité de 30,00 euros. Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter, à l'issue de chaque étape : Les 3 premiers de l'étape et les leaders des différents classements annexes. Les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole. Les coureurs se présentent au podium en tenue de course (cuissard et maillot), sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.

Article 18 : REUNION D'AVANT COURSE

La réunion quotidienne d'avant course entre les directeurs sportifs et les arbitres est obligatoire. Cependant les chauffeurs et motards de la caravane pourront y assister (appréciation du président des arbitres). Toute absence d'un directeur technique à la réunion quotidienne d'avant course encourt une pénalité de 30 euros et il sera rétrogradé à la dernière place de la caravane des directeurs techniques. Cette réunion quotidienne d'avant course permettra au comité organisateur et aux arbitres de communiquer les informations pertinentes pour le bon déroulement de l'étape.

Article 19 : HEBERGEMENT

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradation subie sur les lieux d'hébergement et de restauration. Les équipes en sont les seules responsables et se verront facturer les dégâts occasionnés par leurs membres si cela venait à se produire.

Article 21 : PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Rappel aux directeurs sportifs, suiveurs et coureurs : les déchets devront être jetés **UNIQUEMENT** dans une zone de déchet mise en place à l'arrivée de chaque étape.

Les coureurs et officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés.

Article 22 : DROIT ET DEVOIRS DES COUREURS

- *La connaissance des règlements
- *La soumission aux formalités (contrôle de course contrôle médical, cérémonie protocolaire)
- *La prudence et le respect du code de la route fixée dans l'arrêté préfectoral
- *Une tenue correcte en toutes circonstances
- *Des propos décents, le respect de l'éthique sportive
- *Un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique)

Article 23 : PENALITE

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable. Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur certains points non prévus au règlement.

Un coureur ou dirigeant qui sera pris en défaut pour comportement antisportif, pour avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, pour avoir une conduite déplacée en public, pour avoir injurié un arbitre, ou pour tout autre geste d'une importance similaire ne correspondant pas aux critères éthiques et sécuritaires du sport cycliste pourra être retiré de l'épreuve par le président du jury des arbitres. Une pénalité

plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité Régional. Chaque directeur sportif est responsable de ses coureurs et donc de leur comportement tout au long de cette épreuve.

Article 24 : MODIFICATIONS DE PROGRAMME

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de changer le programme de la course à la dernière minute, avec l'aval du collège des arbitres.

Article 25 : LANGUAGE DE L'EPREUVE

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue. La langue de l'arbitrage sera le Français.

Article 26 : GRILLE DES PRIMES ET MAILLOTS DE LEADERS

La présence pour le port des différents maillots des classements généraux sera la suivante :

° Maillot Jaune Classement Général	15,00€ / jour	° Maillot à pois Classement Montagne	10,00€ / jour
° Maillot Blanc Classement Points Chauds	10,00€ / jour	° Maillot Rouge Classement Combativité	10,00€ / jour
° Maillot Bleu Classement aux Points	10,00€ / jour	° Maillot Rose Classement Combiné	10,00€ / jour
° Maillot Gris Classement Junior 1 ^{ère} année	10,00€ / jour	° Maillot Bleu Classement Meilleure Progression	10,00€ / jour

Une coupe sera remise aux 3 premiers à l'issue de chaque étape.

N°	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape 1 ^{er} tronçon	2 ^{ème} étape 2 ^{ème} tronçon	3 ^{ème} étape	4 ^{ème} étape	5 ^{ème} étape	Final aux temps
01 ^{er}	100€ + 1coupe	100€ + 1coupe	80€ + 1coupe	100€ + 1coupe	100€ + 1coupe	100€ + 1coupe	150€ + 1 trophée
02 ^{ème}	80€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	60€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	80€ + 1 coupe	100€ + 1 trophée
03 ^{ème}	50€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	40€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	50€ + 1 coupe	70€ + 1 trophée
04 ^{ème}	30€	30€	20€	30€	30€	30€	50€
05 ^{ème}	20€	20€	10€	20€	20€	20€	40€
06 ^{ème}	10€	10€	10€	10€	10€	10€	30€
07 ^{ème}	10€	10€	10€	10€	10€	10€	20€
08 ^{ème}	10€	10€	10€	10€	10€	10€	20€
09 ^{ème}	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€
10 ^{ème}	10€	10€	10€	10€	10€	10€	10€
11 ^{ème}							10€
12 ^{ème}							10€
13 ^{ème}							10€
14 ^{ème}							10€
15 ^{ème}							10€
S/T	330,00 €	330,00€	260,00€	330,00€	330,00€	330,00€	526,00€

N°	Final aux points	Final montagne	Final junior 1 ^{ère} année	Final combiné	Final points chauds	Final combativité	Final progression
01 ^{er}	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe	20€ + 1coupe
02 ^{ème}	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe	15€ + 1 coupe
03 ^{ème}	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe	10€ + 1 coupe
S/T	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€	45,00€

TOTAL DES GAINS : 2 657,00euros

Article 27 : CLASSEMENTS

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera la suivante:

1) * MAILLOT JAUNE	CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS
2) * MAILLOT BLEU	CLASSEMENT AUX POINTS
3) * MAILLOT A POIS	CLASSEMENT MONTAGNE
4) * MAILLOT GRIS	CLASSEMENT JUNIOR 1er ANNEE
5) * MAILLOT ROSE	CLASSEMENT COMBINE
6) * MAILLOT BLANC	CLASSEMENT POINTS CHAUDS
7) * MAILLOT ROUGE	CLASSEMENT COMBATIVITE
8) * MAILLOT BLEU CIEL	CLASSEMENT MEILLEURE PROGRESSION

Le coureur premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le MAILLOT défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) MAILLOT(S) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2^{ème} classement et ainsi de suite.

En cas de cumul des maillots de leader pour un coureur à l'issue d'une étape, seront appliquées les dispositions suivantes :

- o Au protocole, le leader réel de chaque classement recevra les maillots.

- Au départ de l'étape suivante, les maillots supplémentaires seront portés par le second au classement concerné, sauf si celui est déjà porteur d'un maillot de leader, auquel cas, on fera appel au 3^{ème} du classement etc.
- A l'arrivée de chaque étape, les coureurs devront se présenter obligatoirement au protocole.

L'absence à cette cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante:

- 1) 1ère absence: 77,00 €
- 2) 2ème absence: 153,00 €
- 3) 3ème absence: MISE HORS DE COURSE.

01. CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AU TEMPS « COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE »



Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométrateurs dans toutes les étapes, compte tenu des pénalisations éventuelles en temps, selon l'article 2.6.014 de UCI. En cas d'égalité, les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre (y compris le prologue) sont réincorporées pour départager les coureurs ex æquo. Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT JAUNE « CTM »**

02. CLASSEMENT AUX POINTS « VILLE DU ROBERT »



Un classement par points s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape. La cotation de points est celle mentionnée ci dessous.
Étape en ligne, du 1^{er} au 15^{ème} : 25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points.
Demi étapes, du 1^{er} au 10^{ème} : 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points.
En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur nombre de victoires d'étapes puis par le classement général individuel au temps. Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLEU « VILLE DU ROBERT »**.

03. CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR « VEDETTES TROPICALES »



Un classement général individuel du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au passage des sommets des cotes indiquées dans le parcours :

- Côtes de 2^{ème} catégorie : 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 aux 7 premiers coureurs classés au sommet.
- Côtes de 3^{ème} catégorie : 05 – 04 – 03 – 02 – 01 aux 05 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité au classement sera pris en compte le nombre de premières places au sommet des cotes de 2^{ème} catégorie.
En cas de nouvelle égalité les premières places dans les côtes de 3^{ème} catégorie départageront les coureurs et ainsi de suite.
S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.
Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT A POIS « VEDETTES TROPICALES »**

04. CLASSEMENT COMBINE « AIR CARAIBES »



Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants :

- Individuel au Temps
- Points
- Meilleur Grimpeur

Le coureur totalisant le moins de points sera premier.
La place au classement général au temps départagera les éventuels ex æquo.
Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT CYCLAMEN « AIR CARAIBE »**

05. CLASSEMENT POINT CHAUD « SOCIETE TRANSPORT REMORQUAGE MASSOUF »



Le classement s'obtient par l'addition des points aux 4 premiers de chaque sprint de point chaud selon le barème suivant : 05 03 02 01.
En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés par leur nombre de premières places puis de secondes places et ainsi de suite.
S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.
Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLANC « STRM »**

06. CLASSEMENT DE LA COMBATIVITE « SERVICE DEPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS MARTINIQUE »



Le vainqueur de ce classement est le coureur qui reçoit les plus grands nombres de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 02 – 01 points aux premiers classés des sprints des points chauds.
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape.

Un classement journalier obtenu par additions des points sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape l'emporte.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT ROUGE** « SDIS MARTINIQUE »

07. CLASSEMENT DU MEILLEUR JUNIOR 1^{ère} ANNEE « VIAATV »



Le classement du meilleur Junior 1^{ère} année est réservé aux coureurs juniors âgés de 17 ans dans l'année (nés en 2002).

Ce classement s'obtient selon la place de ces coureurs dans le classement général individuel au temps.

Le vainqueur étant le mieux placé dans ce classement.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT GRIS** « VIA ATV »

08. CLASSEMENT MEILLEUR PROGRESSION «CAP NORD »



Un classement journalier récompense le coureur classé dans les 20 premiers du général ayant réalisé la meilleure progression au classement général sur l'étape du jour. Le vainqueur de ce classement est le coureur ayant porté ce maillot le plus de fois pendant la compétition.

En cas d'égalité le coureur ayant la meilleure place au classement général l'emporte.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLEU CIEL** « CAP NORD »

LE PARCOURS

TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Samedi 27 Avril 2019

1^{er} Étape : Robert / Gros Morne : 112km900

Subventionnée par la Ville : **GROS MORNE**







Patronné par : **CTM**

11h45 Rassemblement : **INTERSPORT LE ROBERT**









12h00 Signature assistants et coureurs : **INTERSPORT LE ROBERT**

12h45 Appel des coureurs : **INTERSPORT LE ROBERT**

13h00 Départ : Réel Place du 22 Mai **LE ROBERT**

Date	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
						
	Km	Reste	ITINERAIRES	35K/h	30K/h	
			DÉPART INTERSPORT LE ROBERT			
	00,0	112,9	ROBERT Départ Officiel : Réel Place du 22 Mai et Rassemblement 	13h00	13h00	
	00,6	112,3	Pace du courbaril	13h01	13h01	
	01,0	111,9	Giratoire Saint Christophe continuer tout droit direction François 	13h02	13h02	

	01,3	111,6	Giratoire Collège 3 « Route en mauvaise état sur 200m »		13h02	13h03
	03,1	109,8	Rappel RADAR Four à Chaux = 50kms/h		13h05	13h06
	03,6	109,3	Merine SARL « Ilot central sur la route du Port »		13h06	13h07
	04,2	108,7	Danone « Ilot central sur la route du Port »	Sprint 1	13h07	13h08
	06,6	106,3	FRANÇOIS Sommet Chopotte COL3 attention descente RAPIDE	PM 1	13h11	13h13
	09,9	103,0	Stade du François	Sprint 2	13h17	13h20
	10,3	102,6	Giratoire Martienne tourner à droite direction Ducos « Zone de ralentisseur »		13h18	13h21
	13,9	99,0	Giratoire 4 croisées continuer tout droit direction Ducos		13h24	13h28
	15,1	97,8	DUCOS Giratoire Fond Savane continuer tout droit direction Lamentin « Ilot central »		13h26	13h30
	19,7	93,2	LAMENTIN Giratoire Carrère continuer tout droit direction Rivière Salée		13h34	13h39
	20,5	92,4	Rappel RADAR Carrère = 90kms/h	Sprint 3	13h35	13h41
	23,3	89,6	DUCOS Giratoire Cocotte tout droit direction Rivière Salée		13h40	13h47
	27,0	85,9	RIVIERE SALEE Giratoire Petit Bourg continuer tout droit direction St Luce		13h46	13h54
	28,6	84,3	Giratoire Rivière Salée continuer tout droit direction St Luce		13h49	13h57
	34,2	78,7	SAINTE LUCE Giratoire Céron continuer tout droit direction St Anne	Ravito Ouvert	13h59	14h08
	36,9	76,0	Giratoire Gros Raisins tout droit direction St Anne		14h03	14h14
	41,9	71,0	RIVIERE PILOTE Giratoire Poirier continuer tout droit direction St Anne		14h12	14h24
	48,3	64,6	MARIN Giratoire Annette zone commerciale prudence « Ilot centrale »		14h23	14h37
	50,0	62,9	Croisée tourner à droite direction St Anne		14h26	14h40
	54,8	58,1	SAINTE ANNE Giratoire Cap Chevalier continuer TOUT DROIT		14h34	14h50
	55,4	56,9	Giratoire Saline DEMI TOUR direction Marin	Mi-Course	14h35	14h51
	59,9	53,0	MARIN Giratoire Gendarmerie du Marin continuer TOUT DROIT		14h43	15h00
	60,8	52,1	Croisée tourner à gauche direction St Luce « Ilot centrale »		14h44	15h02
	61,0	51,9	Giratoire du bourg zone commerciale prudence « ilot centrale » sur 300m		14h45	15h02
	62,5	50,0	Giratoire Annette continuer tout droit direction St Luce		14h47	15h05
	68,8	44,1	RIVIÈRE PILOTE Giratoire Poirier continuer tout droit direction St Luce		14h58	15h18
	71,7	41,2	SAINTE LUCE Giratoire Gros Raisins continuer tout droit direction Ducos		15h02	15h23
	80,2	32,7	RIVIÈRE SALÉE Rappel RADAR La Fayette = 90Kms/h		15h17	15h40
	82,1	30,8	Giratoire Rivière Salée continuer TOUT DROIT		15h21	15h44
	83,8	29,1	Giratoire Petit Bourg continuer TOUT DROIT		15h24	15h48
	87,1	25,8	DUCOS Giratoire cocotte continuer tout droit direction Lamentin	25Km	15h29	15h54
	90,1	22,8	Rappel RADAR Carrère = 90Kms/h		15h34	16h
	92,1	20,8	LAMENTIN Sortie échanger Aéroport tourner à droite direction LE ROBERT	Ravito Fermé	15h38	16h04
	93,2	19,7	Giratoire Intersport continuer tout droit direction LE ROBERT	20Km	15h40	16h06
	94,4	18,5	Giratoire Gendarmerie tourner à droite direction LE ROBERT		15h42	16h09
	96,3	16,6	Giratoire Union 3 ^{ème} sortie tourner à droite direction LE ROBERT		15h45	16h13
	97,1	15,8	Rappel RADAR Union = 90Kms/h		15h46	16h14

L	98,1	14,8	Giratoire Sarrault continuer tout droit direction LE ROBERT 		15h48	16h16
L	99,8	13,1	Giratoire Pelletier continuer tout droit direction LE ROBERT 		15h51	16h20
L	100,5	12,4	Rappel RADAR Augrain = 80Kms/h 		15h52	16h21
L	101,8	11,1	ROBERT Sommet Augrain COL3 descente RAPIDE « Ilot centrale » 	PM 2	15h55	16h24
L	103,3	09,9	Giratoire Mansarde continuer tout droit direction Gros Morne 	10Km	15h57	16h27
B	104,2	08,7	Giratoire Pompier 3 ^{ème} sortie tourner à droite direction Gros Morne  		15h59	16h29
B	107,9	05,0	École Edouard DELEPINE de Moulin-à-vent	05Km	16h05	16h36
B	108,9	04,0	Croisée Café	03Km	16h07	16h38
B	109,4	03,5	Sommet Vert Pré COL2 descente Rapide	PM 3	16h08	16h39
B	110,1	02,8	Rivière Pomme TOUT DROIT	02Km	16h09	16h40
B	111,9	01,0	Descente Rivière Pomme	01Km	16h12	16h44
B	112,9	00,0	GROS MORNE ARRIVÉE : Dispensaire du Gros Morne 	Fin	16h14	16h48

mercredi 27 Avril 2019

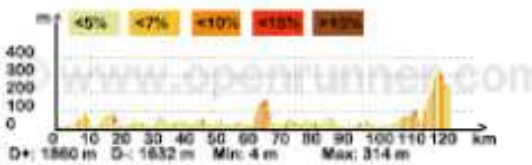
Étape Le Robert/Gros Morne : Rassemblement : 12h30 Intersport Départ Fictif : 13h45 Départ Réel : 14h00 Courbaril « **LE ROBERT** » Giratoire Saint Christophe – Four à
 ux – **FRANCOIS** – Chopotte – Quarte croisée – Giratoire Carrère – RN5 – **DUCOS** – Giratoire Cocotte – **RIVIERE SALEE** – Giratoire Rivière Salée – **SAINTE LUCE** – Giratoire
 Raisin – **MARIN** – Giratoire Annette – **SAINTE ANNE** – Demi – Tour – Giratoire – **MARIN** – Giratoire Annette – **SAINTE LUCE** – Giratoire Gros Raisins – **RIVIERE SALEE** –
 toire Petit Bourg – **DUCOS** – Giratoire Champigny – **LAMENTIN** – Aéroport – Giratoire Union – **ROBERT** – Vert Pré – **ARRIVÉE : GROS MORNE**
 déviation des voitures se trouve à 500m à droite de la ligne d'arrivée pour intégrer le stationnement sur le parking de l'ancienne école. Seuls les véhicules officiels de
 se pourront passer la ligne.

DETAIL DES OPERATIONS DEPART
lieu départ : LE ROBERT Quartier course : Intersport zone départ 15 Rassemblement 00 Permanence et Signature 15 Contrôle braquer 50 Appel & alignement des coureurs 00 Départ réel Place du 22 Mai
SPRINT
04,200 Usine Danone N°1 Ville LE ROBERT 09,900 Stade du François N°2 Ville du FRANCOIS 20,500 Radar Carrère N°3 Ville DUCOS

LES COMMUNES TRAVERSEES
LE ROBERT FRANCOIS DUCOS LAMENTIN RIVIERE SALEE SAINTE LUCE RIVIERE PILOTE MARIN SAINTE ANNE GROS MORNE
TOTAL : 10 COMMUNES TRAVERSEES

LES DIFFICULTES DU JOUR
Km 03,100 Radar 50km/h Quartier Four à Chauville LE ROBERT Km 06,600 Sommet COL3 Chopotte N°1 Ville du FRANCOIS Km 20,500 Radar 90km/h Quartier Carrère Ville LE LAMENTIN Km 48,300 Zone commerciale traverse difficile Ville MARIN Km 60,800 Zone commerciale traverse difficile Ville MARIN Km 82,200 Radar 90km/h Quartier la Fayette Ville RIVIERE SALEE Km 97,100 Radar 90km/h Quartier Union Ville LE LAMENTIN Km 100,500 Radar 80km/h Quartier Augrain Ville LE ROBERT Km 101,800 Sommet COL3 Augrain N°2 Ville LE ROBERT Km 109,400 Sommet COL2 Vert Pré N°3 Ville LE ROBERT
MEILLEUR GRIMPEUR
Km 06,600 Sommet COL3 Chopotte N°1 Ville du FRANCOIS Km 101,800 Sommet COL3 Augrain N°2 Ville LE ROBERT Km 109,400 Sommet COL2 Vert Pré N°3 Ville LE ROBERT

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVEE
Village arrivée lieu : GROS MORNE Quartier course : Dispensaire zone arrivée Permanence : Dispensaire Délibération du jury : Voiture CRCM Protocole arrivée : Place du dispensaire Contrôle médical : Dispensaire Douche : Stade Municipale Parking : Stade Municipale Déviations des voitures techniques : Parking ancienne école Bus et Transport vélo : Parking ancienne école Animation : Ligne d'arrivée Réception clôture : Dispensaire



TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Dimanche 28 Avril 2019

2^{ème} Étape & 1^{er} Tronçon : Robert / Sainte Luce 86km800

Subventionnée par la Ville du **SAINTE LUCE**

Patronné par : CTM
















































07h30 Rassemblement : Place Christian **MARAJOLE ROBERT**

08h00 Signature assistants et coureurs : Place Christian **MARAJOLE ROBERT**

08h45 Appel des coureurs : Place Christian **MARAJOLE ROBERT**

09h00 Départ : Réel Place Christian **MARAJOLE ROBERT**

Route	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
	Km	Reste	ITINERAIRES		35K/h	30K/h
L	00,0	83,2	ROBERT Départ officiel MERINE SARL		9h00	9h00
L	01,0	82,2	Danone « Ilot central sur la route du Port »		9h01	9h02

5	03,6	79,2	FRANCOIS Sommet Chopotte COL3 attention descente RAPIDE 	PM 1	9h04	9h08
5	07,0	76,0	Stade du FRANCOIS	Sprint 1	9h05	9h15
5	07,2	76,4	Giratoire Martienne tourner à droite direction VAUCLIN « Zone de ralentisseur »  		9h06	9h16
5	09,0	74,2	Sommet Morne la Croix COL3 tout droit direction VAUCLIN	PM 2	9h10	9h20
5	12,4	70,8	Descente Dostaly Rappel RADAR Dostaly = 70Kms/h 		9h15	9h27
5	13,2	70,0	VAUCLIN Giratoire Simon tout droit direction Marin « Ilot central » 		9h22	9h28
5	17,5	65,7	Ravine Plate		9h29	9h38
5	19,6	63,6	Giratoire Château Paille direction Marin « ilot centrale & zone Ralentisseur »   		9h33	9h42
5	20,0	63,2	Ligne droite Château-Paille	Sprint 2	9h34	9h43
5	27,9	55,3	MARIN Sommet Morne Courbaril COL3 direction Marin 	PM 3	9h43	9h49
5	31,0	50,2	Bourg du Marin « Prudence zone de ralentisseur traverse du bourg sur 2km »  	Ravito Ouvert	9h48	9h55
5	33,9	49,3	Giratoire Dupré tout droit direction Sainte Luce « Ilot central »  		9h52	10h01
5	34,5	48,7	Dupré		9h53	10h02
5	38,4	44,8	RIVIÈRE PILOTE Giratoire Poirier tout droit direction Sainte Luce 		10h03	10h10
5	41,3	41,9	SAINTE LUCE Giratoire Gros Raisins tout droit direction Rivière Salée 	Mi-Course	10h08	10h16
5	43,6	39,6	Giratoire Désert tout droit 		10h12	10h20
5	46,0	37,2	Giratoire Céron tout droit direction Rivière Salée 		10h16	10h25
7	50,6	32,6	RIVIERE SALEE Échangeur de Rivière Salée prendre la sortie tourner à droite 		10h24	10h34
7a	50,9	32,3	Station Essence tourner à droite direction ancienne route « zone de vigilance »  		10h25	10h35
7	53,7	29,5	Giratoire Médecin tout droit ancienne route dans les cannes 		10h29	10h40
5	56,2	27,0	SAINTE LUCE Giratoire Céron tourner à droite direction Sainte Luce  		10h33	10h45
5	58,6	24,6	Giratoire Désert tout droit 	25Km	10h37	10h50
5	61,0	22,2	Giratoire Gros Raisins tourner à droite direction Sainte Luce « vigilance chute »   	Ravito Fermé	10h39	10h55
7	61,3	21,9	Croisée Gros Raisins tourner à gauche direction RNS « virage en U vigilance chute »  		10h41	10h56
7	63,4	19,8	Zone hôtelier « vigilance ralentisseur »  	20Km	10h43	11h00
7	64,1	19,1	Croisée désert tout droit Croisée désert tout droit 		10h46	11h01
7	66,6	16,6	Giratoire Monésie tout droit 		10h49	11h16
5	67,0	16,2	Giratoire Céron tout droit direction Rivière Salée 		10h50	11h17
7	72,2	11,0	RIVIERE SALEE Échangeur de Rivière Salée prendre la sortie tourner à droite 		10h59	11h27
7a	72,4	10,8	Station Essence tourner à droite direction ancienne route « zone de vigilance »  		11h01	11h28
7	75,2	08,0	Giratoire Médecin tout droit ancienne route 	10Km	11h05	11h33
5	77,7	05,5	SAINTE LUCE Giratoire Céron tourner à droite direction Sainte Luce  	05Km	11h09	11h38
5	80,2	03,0	Giratoire Désert tout droit 	03Km	11h13	11h43
5	82,5	00,7	Giratoire Gros Raisins tourner à droite direction Sainte Luce « vigilance chute »   	02Km	11h18	11h53
5	82,8	00,4	Croisée Gros Raisins tourner à gauche « virage en U vigilance chute »  	01Km	11h24	11h54
7	83,2	00,0	ARRIVÉE : Ligne droite avant la gendarmerie SAINTE LUCE 			

Étape 1^{er} Tronçon Le Robert/Sainte Luce : Rassemblement : 07h30 Place du 22 mai : 08h50 Départ Réel : 09h00 Place du 22 mai « **LE ROBERT** »
 Giratoire Saint Christophe – Four à Chaux – **FRANCOIS** – Chopotte – Giratoire Martienne – Morne la Croix – **VAUCLIN** – Château Paille – **MARIN** – Morne
 Courbaril – RN5 – Traverse le Bourg – **RIVIERE PILOTE** – Giratoire Poirier – **SAINTE LUCE** – Giratoire Gros Raisins – Giratoire Désert – Giratoire Céron –
RIVIERE SALEE – Échangeur de Rivière Salée – Médecin – Ancienne route – **SAINTE LUCE** – Giratoire Céron – Giratoire Dessert – Giratoire Gros Raisins –
 Ligne droite Hôtelière – Ancienne Route – Giratoire Céron – RN5 – **RIVIERE SALEE** – Échangeur de Rivière Salée – Médecin – ancienne route – **SAINTE LUCE** –
 Giratoire Céron – Giratoire Dessert – Giratoire Gros Raisins – Croisée Gros Raisins – **ARRIVÉE : SAINTE LUCE**
 La déviation des voitures se trouve à 500m à gauche de la ligne d'arrivée. Pour intégrer le stationnement sur le parking de la place de fêtes. Seuls les
 véhicules officiels de course pourront passer la ligne.

DETAIL DES OPERATIONS DEPART

Lieu de départ : LE ROBERT
Quartier course : MERINE sarl zone départ
07h30 Rassemblement
08h50 Permanence et Signature
08h50 Contrôle braquets
09h00 Appel & alignement des coureurs
09h00 Départ réel MERINE sarl

LES DIFFICULTES DU JOUR

Km 03,100 Radar 50km/h Quartier Four à Chaux Ville LE ROBERT
 Km 06,600 Sommet **COL3** Chopotte N°1 Ville du FRANCOIS
 Km 12,000 Sommet **COL3** Morne la Croix N°2 Ville du FRANCOIS
 Km 15,400 Radar 70km/h Quartier Dostaly Ville du FRANÇOIS
 Km 20,500 Traverse difficile Quartier Ravine Plate Ville LE VAUCLIN
 Km 30,900 Sommet **COL3** Morne Courbaril N°3 Ville du MARIN
 Km 34,000 Zone commerciale traverse difficile Ville MARIN
 Km 53,900 Station Essence zone de vigilance Ville RIVIERE SALEE
 Km 64,000 Giratoire Gros Raisins vigilance attention chute Ville SAINTE LUCE
 Km 66,400 Zone hôtelier vigilance ralentisseur Ville SAUNTE LUCE
 Km 85,500 Giratoire Gros Raisins vigilance attention chute Ville SAINTE LUCE

SPRINT

04,200 Usine Danone N°1 Ville du ROBERT
 06,000 Ligne droite Château-Paille N°2 Ville du VAUCLIN

MEILLEUR GRIMPEUR

Km 06,600 Sommet **COL3** Chopotte N°1 Ville du FRANCOIS
 Km 12,000 Sommet **COL3** Morne la Croix N°2 Ville du FRANCOIS
 Km 30,900 Sommet **COL3** Morne Courbaril N°3 Ville du MARIN

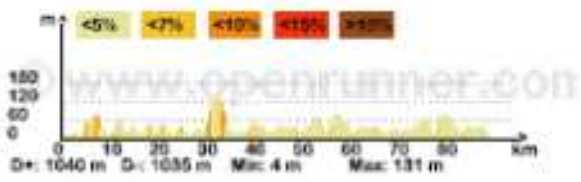
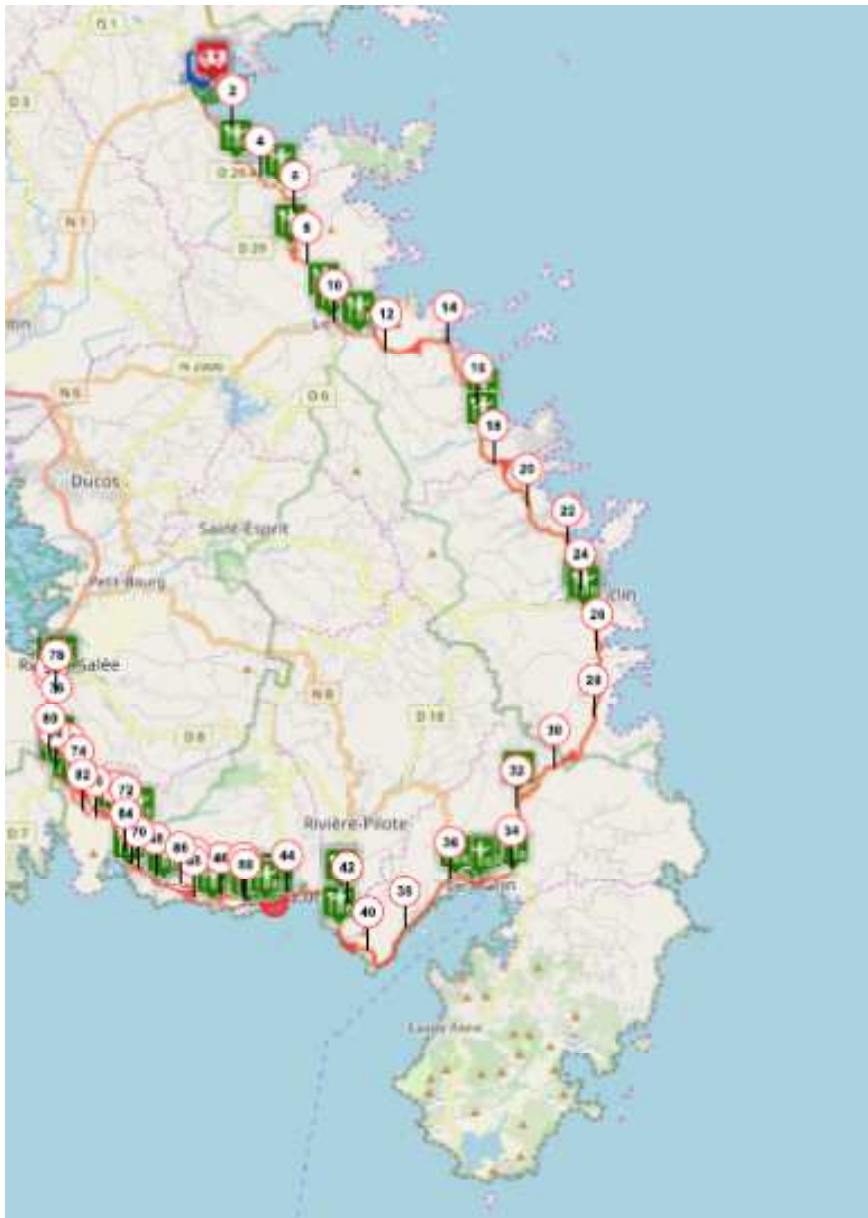
LES COMMUNES TRAVERSEES

LE ROBERT
 FRANCOIS
 VAUCLIN
 MARIN
 RIVIERE PILOTE
 SAINTE LUCE
 RIVIERE SALEE

TOTAL : 07 COMMUNES TRAVERSEES

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVEE

Village arrivée lieu : SAINTE LUCE
Quartier course : Gros Raisins zone arrivée
Permanence : Gros Raisins
Délibération du jury : Voiture CRCM
Protocole arrivée : École Omer LESUEUR « MONESIE »
Contrôle médical :
Douche : Places des Fêtes
Parking : Place des Fêtes
Déviations des voitures techniques : Place des Fêtes
Animation : Ligne d'arrivée
Repas Clôture : Restaurant Scolaire



TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Dimanche 28 Avril 2019

2^{ème} Étape & 2^{ème} Tronçon : Sainte Luce / Sainte Luce 09km000

Subventionnée par la Ville du **SAINTE LUCE**

Patronné par : **VILLE DE SAINTE LUCE**

13h30 Rassemblement : Face à la Gendarmerie **SAINTE LUCE**

14h15 Signature assistants et coureurs : Face à la Gendarmerie **SAINTE LUCE**

14h45 Appel des coureurs : Face à la Gendarmerie de **SAINTE LUCE**

15h00 Départ : Face à la Gendarmerie de **SAINTE LUCE**

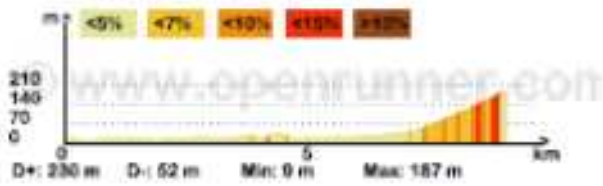
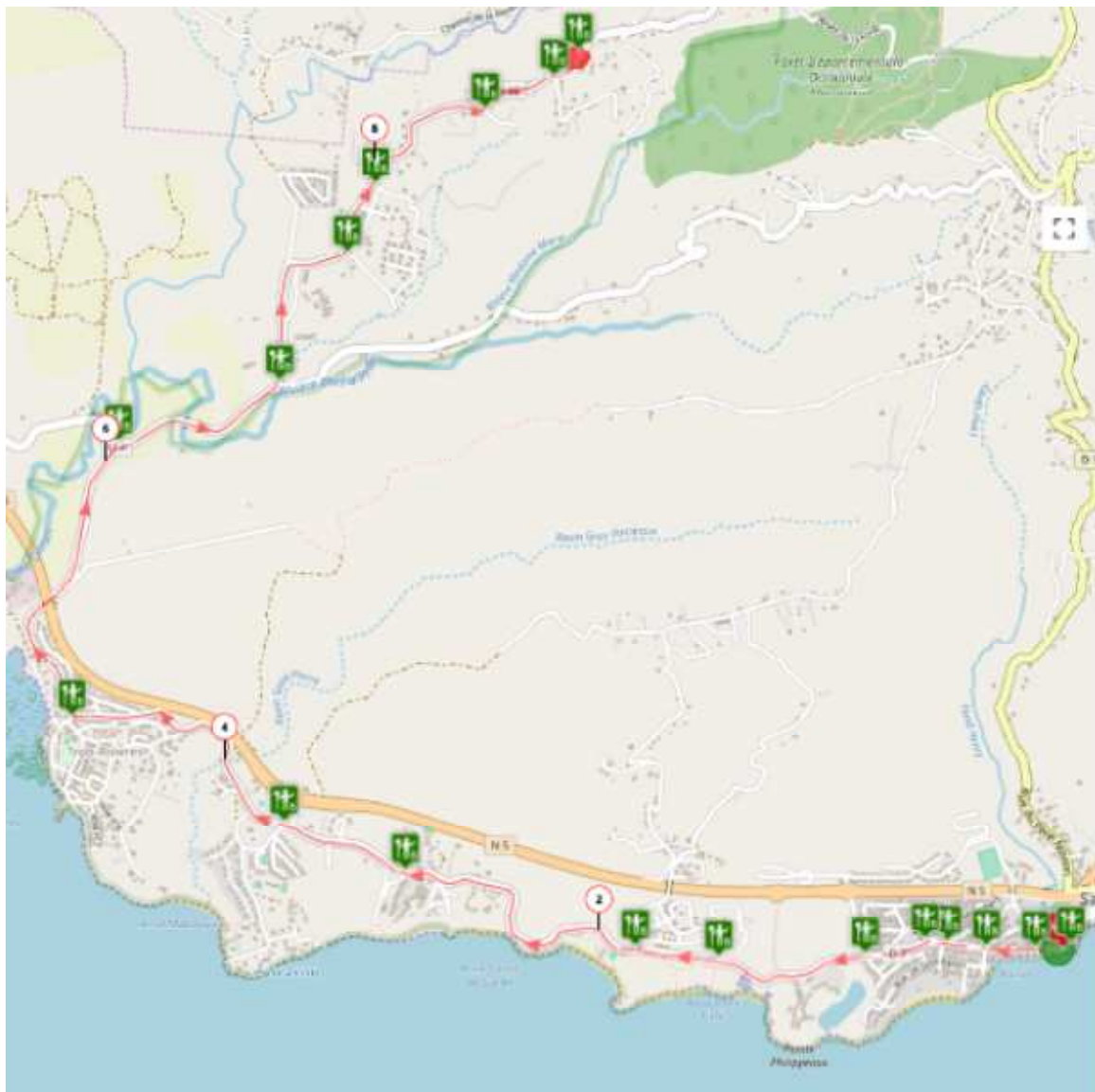
Route	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
	Km	Reste	ITINERAIRES		35K/h	30K/h
			SAINTE LUCE Rassemblement zone Départ Gendarmerie de Sainte Luce			
7	00,0	09,0	Départ : Gros Raisins		15h	15h
7	00,8	08,2	Croisée Gros Raisins		15h01	15h02
7	02,9	06,1	Zone hôtelier « vigilance ralentisseur »		15h05	15h06
7	03,6	05,4	Croisée désert tout droit Croisée désert tout droit		15h06	15h07
7	04,5	04,5	Pont 3 rivière	Mi-Course	15h08	15h09
7	06,1	02,9	Giratoire Monésie tout droit		15h10	15h12
7	07,2	01,8	École Rama		15h12	15h14
7	09,0	00,0	ARRIVÉE : École Monésie Omer LESUEUR		15h15	15h18

Dimanche 29 Avril 2019

Étape 2^{ème} Tronçon Sainte Luce/Sainte Luce Rassemblement : 14h00 Gendarmerie Départ Réel : 15h00 Gros Raisins– Zone hôtelier – Croisée désert – Pont 3 Rivière – Giratoire Monésie– École Rama – **ARRIVÉE : ÉCOLE DE MONESIE**

DETAIL DES OPERATIONS DEPART
<p>Lieu départ lieu : SAINTE LUCE</p> <p>Quartier course : Place de la Gendarmerie zone départ</p> <p>10h00 Rassemblement</p> <p>10h15 Permanence et Signature</p> <p>10h30 Contrôle braquets</p> <p>10h45 Appel & alignement des coureurs</p> <p>11h00 Départ réel Place de la Gendarmerie</p>

DETAILDES OPERATIONS ARRIVEE
<p>Village arrivée lieu : SAINTE LUCE</p> <p>Quartier course : École Monésie « Omer LESUEUR » zone arrivée</p> <p>Permanence : Maison du quartier</p> <p>Délibération du jury : Maison du quartier</p> <p>Protocole arrivée : Place de l'école Monésie</p> <p>Contrôle médical : Maison du quartier</p> <p>Douche : Maison du quartier</p> <p>Parking : Maison du quartier</p> <p>Déviation des voitures techniques : École Monésie</p> <p>Animation : Ligne d'arrivée</p> <p>Réception clôture : Maison quartier</p>



TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Lundi 29 Avril 2019

3^{ème} Étape : Schœlcher / Sainte Marie 123kms000

Subventionnée par la Ville du **SAINTE MARIE**





































Patronné par: **CAP NORD**







11h30 Rassemblement : Esplanade du ponton de **SCHOELCHER**

12h00 Signature assistants et coureurs : Esplanade du ponton de **SCHOELCHER**

12h45 Appel des coureurs : Esplanade du ponton de **SCHOELCHER**

13h15 Départ : Réel Face au Casino Batelière **SCHOELCHER**

Route	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
						
	Km	Reste	ITINERAIRES		35K/h	30K/h
	0,0		SCHOELCHER Rassemblement Mairie & zone départ fictif en cortège Esplanade du ponton 			
2	0,0	71,0	Avenue Madiana Schoelcher			
2	0,0	71,0	Giratoire Casino demi-tour direction Case Pilote  			
2	0,0	71,0	Départ réel lancé en face du Casino Batelière 		13h15	13h15
2	1,4	67,6	SCHOELCHER Prudence serrer à gauche 		13h19	13h20
2	5,4	65,6	Fond Lahaye Prudence traversée d'un lieu-dit  		13h24	13h26
2	10,0	61,0	Station essence Esso	Sprint 1	13h32	13h35
2	10,8	60,2	CASE PILOTE Prudence la traverse du bourg 		13h34	13h37
2	11,8	59,2	Sommet Case Pilote COL3 après descente rapide prudence 		13h35	13h39
2	13,9	57,1	RAPPEL RADAR 70km/h 		13h39	13h43
2	14,9	56,1	BELLEFONTAINE Sommet cheval blanc prudence descente virage dangereux 		13h41	13h45
2	16,7	53,3	Ligne droite après EDF, en face du snack	Sprint 2	13h43	13h48
2	17,0	54,0	BELLEFONTAINE Prudence traversée du bourg 		13h44	13h49
2	19,8	51,2	Morne aux Bœufs COL2 prudence après descente rapide et sinuose 		13h49	13h55
2	23,7	47,3	CARBET Prudence traversée du bourg zone ralentisseur    « OUVERTURE RAVITO »	Ravito Ouvert	13h56	14h02
2	23,9	47,1	Gendarmerie CARBET	Sprint 3	13h57	14h03
2	24,4	46,6	SAINT PIERRE Anse Turin Tunnel Giratoire 		13h57	14h04
2	26,0	45,0	SAINT PIERRE Prudence traversée du bourg zone ralentisseur  		14h	14h07
2	29,7	41,3	Sortie de Saint Pierre Prudence tourner à droite direction Morne Rouge  		14h06	14h14
2	36,3	34,7	MORNE ROUGE Aileron COL2	Mi-Course	14h17	14h27
2	37,0	34,0	MORNE ROUGE Prudence traversée du bourg zone ralentisseur  		14h18	14h28
2	39,0	32,0	8 Ponts étroit sur 5km/200 descente rapide et sinuose 		14h22	14h32
3	46,4	24,6	AJOUPA BOUILLON Prudence traversée bourg zone ralentisseur descente rapide et sinuose 	25km	14h35	14h47
1	50,4	20,6	Giratoire au Poteau tourner à droite direction Lorrain  	20km	14h41	14h55
1	53,0	18,0	LORRAIN sommet Maxime COL3 descente rapide  		14h46	15h
1	56,0	15,0	LORRAIN prudence traversée du bourg zone de ralentisseur 		14h51	15h06
1	56,7	14,3	Giratoire sortie du Lorrain « FIN RAVITO »	Ravito Fermé	14h52	15h07
1	59,0	12,0	MARIGOT Prudence traverse du bourg 	10km	14h56	15h12
1	62,4	08,6	Plateforme COL3 prudence après descente rapide 		15h02	15h19

L	63,4	07,6	RAPPEL RADAR Charpentier 80km/h 		15h04	15h21
L	66,0	05,0	Sommet Charpentier	5km	15h08	15h26
L	67,0	04,0	Stade de Sainte Marie	4km	15h10	15h28
L	67,8	03,2	Giratoire Venkatapen prudence zone commercial  	3km	15h11	15h30
L	69,3	01,7	Quartier Belle Etoile	2km	15h14	15h33
L	70,3	00,7	Prendre la croisée entre sud TOUNER A GAUCHE prudence 2 ralentisseurs à la descente  	1km	15h16	15h35
L	71,0	00,0	ARRIVÉE : Rue Ernest DESPROGE face à la Pâtisserie SAINTE MARIE 		15h17	15h36

di 29 Avril 2019

Étape Schoelcher/Sainte Marie : Rassemblement : 11h30 **SCHOELCHER** Départ Fictif : Mairie Schoelcher 13h20 Départ Réel : 13h30 Madiana –
 itoire Casino demi-tour – **CASE PILOTE** – Sommet Case Pilote – **BELLEFONTAINE** – Morne aux Bœufs – **CARBET** – Tunnel – **SAINT PIERRE** – RN2 –
MORNE ROUGE – Aileron – **AJOUA BOUILLON** – Giratoire Au poteau – **LORRAIN** – Bourg RN1 – **MARIGOT** – Plateforme Giratoire – **RIVIERE SALEE** –
ARRIVÉE : SAITE MARIE. (Le stationnement sur le parking avant la ligne. Seuls les véhicules officiels de course pourront passe la ligne.)

SUME

départ au centre de la Martinique avec un long passage au nord caraïbe. Une étape réserve aux grimpeurs

DETAIL DES OPERATIONS DEPART

lieu départ : SCHOELCHER
Quartier course : La Mairie zone départ
 itoire caravane de course Bord de Mer
10h00 Rassemblement
10h30 Permanence et Signature
10h45 Contrôle braquer
11h00 Appel & alignement des coureurs
11h15 Départ réel Avenue Madiana

LES DIFFICULTES DU JOUR

Km 11,800 Sommet **COL3** Sommet Case Pilote N°1 Ville de CASE PILOTE
 Km 13,900 Radar 70km/h Quartier Vétiver Ville de CASE PILOTE
 Km 14,900 Quartier Cheval Blanc Virage dangereux Ville de BELLEFONTAINE
 Km 19,800 Sommet **COL2** Morne aux Bœufs N°2 Ville de BELLEFONTAINE
 Km 36,300 Sommet **COL1** Aileron N°3 Ville du MORNE ROUGE
 Km 39,000 Huit (8) ponts étroit sur 5km200 Ville du MORNE ROUGE
 Km 53,200 Sommet **COL3** Maxime N°4 Villedu LORRAIN
 Km 62,400 Sommet **COL3** Plateforme N°5 MARIGOT
 Km 63,400 Radar 80km/h Quartier plateforme Ville du MARIGOT

SPRINT

10,000 Station Esso avant bourg N°1 Ville de Case Plote
 16,700 Ligne droite EDF en face snack avant le bourg N°2 Ville de Bellefontaine
 23,900 Avant gendarmerie du Carbet N°3 Ville du Carbet

MEILLEUR GRIMPEUR

Km 11,800 Sommet **COL3** Sommet Case Pilote N°1 Ville de CASE PILOTE
 Km 19,800 Sommet **COL2** Morne aux Bœufs N°2 Ville de BELLEFONTAINE
 Km 36,300 Sommet **COL1** Aileron N°3 Ville du MORNE ROUGE
 Km 53,200 Sommet **COL3** Maxime N°4 Ville du LORRAIN
 Km 62,400 Sommet **COL3** Plateforme N°5 MARIGOT

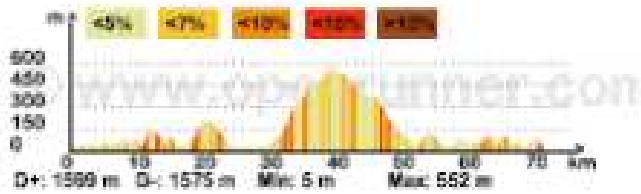
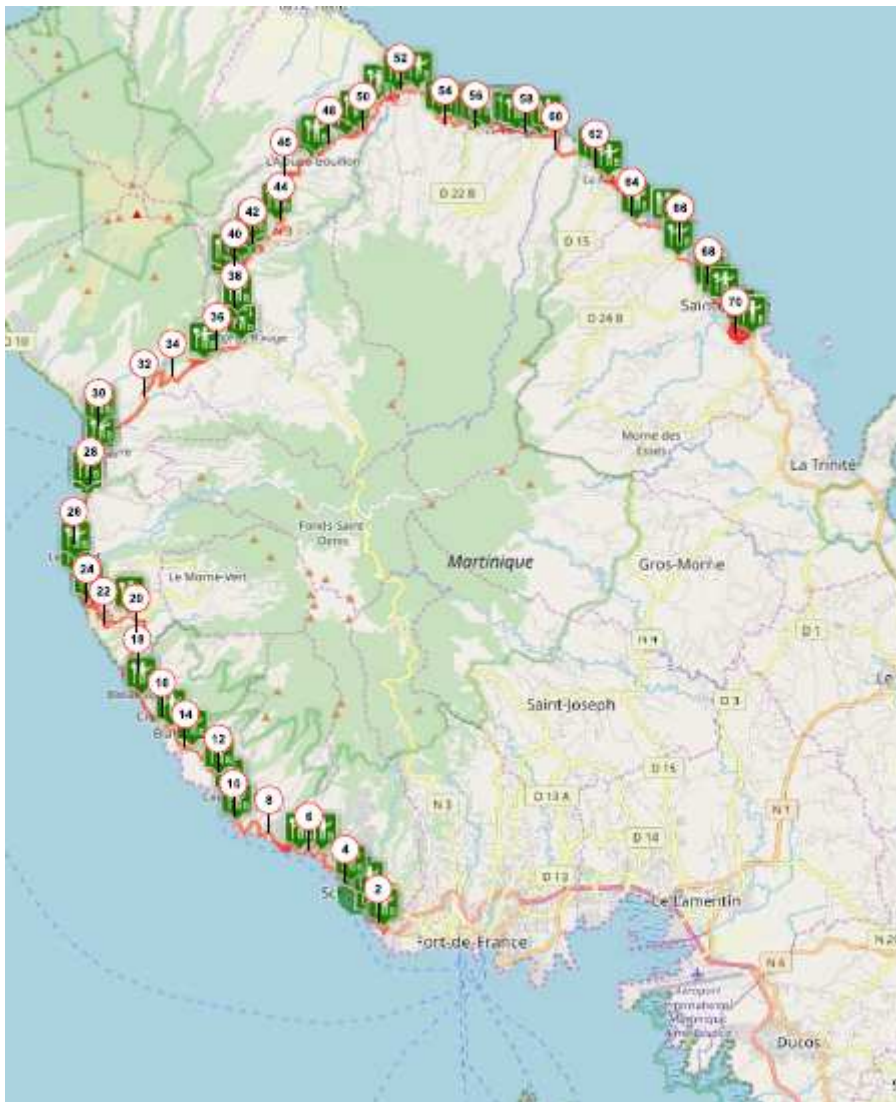
LES COMMUNES TRAVERSEES

SCHOELCHER
 CASE PILOTE
 BELLEFONTAINE
 CARBET
 SAINT PIERRE
 MORNE ROUGE
 AJOUA BOUILLON
 LORRAIN
 MARIGOT
 SAINTE MARIE

TOTAL : 10 COMMUNES TRAVERSEES

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVEE

Village arrivée lieu : SAINTE MARIE
Quartier course : Rue Ernest DESPROGE zone arrivée
Permanence : Service des Sports
Délibération du jury : Service des Sports
Protocole arrivée : Face au service des sports
Contrôle médical : Service des Sports
Douche : Service des Sports
Parking : Avant la ligne d'arrivée
Déviation des voitures techniques :
Bus et Transport vélo : Avant la ligne d'arrivée
Animation : Ligne d'arrivée
Collation clôture : Service des Sports



TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Mardi 30 Avril 2019

4^{ème} Étape : Rivière Pilote / Ajoupa Bouillon Marie 80km700

Subventionnée par la Ville **D'AJOUPA-BOUILLON**






























Patronné par : **CAP NORD**








12h00 Rassemblement : Marche de **RIVIÈRE PILOTE**

12h30 Signature assistants et coureurs : Marché de **RIVIÈRE PILOTE**

13h15 Appel des coureurs : Marché de **RIVIÈRE PILOTE**

13h30 Départ : Marché de **RIVIÈRE PILOTE**

Route	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
						
	Km	Reste	ITINERAIRES		35K/h	30K/h
	00,0	80,7	RIVIÈRE PILOTE Rassemblement & zone départ le marché 		13h30	13h30
	02,5	78,2	Giratoire Poirier tourner à droite direction Sainte Luce  		13h34	13h35
	05,3	75,4	SAINTE LUCE Giratoire Gros Raisins tourner à gauche direction ancienne Route  		13h39	13h41
	06,0	74,7	Croisée Gros Raisins tourner à droite 		13h40	13h42
	06,2	74,5	Croisée Corps de garde continuer tout droit		13h41	13h43
	10,1	70,6	Giratoire Monésie tourner à Gauche direction Rivière Salée  		13h47	13h50
	10,8	69,9	Giratoire Céron tourner à droite direction Rivière Salée  		13h49	13h52
	16,0	65,3	Échangeur du Dimant	Sprint 1	13h57	14h02
	20,6	60,1	RIVIÈRE SALÉE Rappel RADAR Lafayette = 70Kms/h 		14h05	14h11
	21,1	59,6	Giratoire Rivière Salée continuer tout droit direction Ducos 		14h06	14h12
	22,9	57,8	Giratoire Petit Bourg continuer tout droit direction Ducos 		14h09	14h16
	26,1	54,6	DUCOS Cocotte continuer tout droit direction Lamentin 		14h15	14h22
	28,9	51,8	Rappel RADAR Carrère = 90Kms/h 		14h22	14h28
	30,7	50,0	LAMENTIN Prendre sortie échangeur Aéroport à droite direction le Robert 		14h23	14h31
	32,3	48,4	Intersport	Sprint 2	14h25	14h35
	33,4	47,3	Giratoire Gendarmerie tourne à droite Le Robert  		14h27	14h37
	35,3	45,4	Giratoire Union 3 ^{ème} sortie tourner à droite direction Le Robert   « OUVERTURE RAVITO »	Ravito Ouvert	14h31	14h41
	36,2	44,5	Rappel RADAR Union = 90Kms/h 		14h32	14h42
	39,3	40,9	ROBERT Rappel RADAR Augrain = 90Kms/h « OUVERTURE RAVITO » 		14h37	14h49
	40,3	40,4	MI COURSE Sommet Augrain COL3	PM1	14h39	14h51
	43,0	37,7	Cité Mansarde	Sprint 3	14h44	14h56
	43,3	37,4	Giratoire Pompier Continuer tout droit 		14h45	14h57
	45,5	35,2	Sommet Lestrade COL2	PM2	14h48	15h01
	48,9	31,8	TRINITE Giratoire Bac continuer tout droit direction Sainte Marie 		14h54	15h08
	53,2	27,5	Sommet Brin d'Amour COL3 direction Sainte Marie	PM3	15h01	15h16
	53,6	27,1	Rappel RADAR Brin d'Amour = 70km/h		15h02	15h17
	56,8	23,9	SAINTE MARIE Sommet derrière Morne		15h07	15h24
	59,9	20,8	Giratoire Vankatapen continuer tout droit direction Marigot « FIN RAVITO » 		15h13	15h30
	63,2	17,5	Sommet Charpentier COL3	PM 4	15h18	15h36

	64,2	16,5	Radar Charpentier « FERMETURE RAVITO »	<u>Ravito</u> <u>Fermé</u>	15h19	15h37
	65,2	15,5	MARIGOT Sommet Plateforme COL3 descente rapide vigilance virage dangereux 	PM 5	15h22	15h40
	69,3	11,4	LORRAIN Giratoire station essence descente rapide et sinueuse vigilance  		15h29	15h49
	70,3	10,4	Bourg du Lorrain zone de ralentisseur prudence traversée difficile  	10Km	15h31	15h51
	71,8	08,9	Sommet Vivé COL2 après descente rapide 	PM 6	15h33	15h54
	75,8	04,9	AJOUPA BOUILLON Rivière Rouge 	5Km	15h40	16h02
	77,0	03,7	Cap Nord	4Km	15h42	16h04
	77,2	03,5	Giratoire au poteau 2 ^{ème} sortie tourner à droite direction Ajoupa Bouillon  		15h42	16h04
	77,3	03,4	Quartier Démarre continuer tout droit	3Km	15h43	16h05
	78,3	02,4	Panneau annoncent la ville	2Km	15h44	16h07
	79,5	01,2	Quartier Sauce « garage »	1Km	15h46	16h09
	80,7	00,0	ARRIVÉE : Face à la Mairie COL2 AJOUPA BOUILLON  	PM7	15h48	16h11

Mercredi 30 Avril 2019

Étape Rivière Pilote / Ajoupa Bouillon : Rassemblement : 07h30 Départ Réel : 09h00 Marché « **RIVIÈRE PILOTE** » Giratoire Poirier – RNS – **SAINTE LUCE** – Giratoire Raisins – Giratoire Céron – **RIVIÈRE SALÉE** – Giratoire Petit Bourg – **DUCOS** – Giratoire Cocotte – **LAMENTIN** – Échangeur Aéroport Giratoire Gendarmerie – Giratoire Quartier – **ROBERT** – Augrain – Lestrade – **TRINITE** – Brin d’amour – **SAINTE MARIE** – Stade de Sainte Marie – **MARIGOT** Bourg – **LORRAIN** – Bourg – **ARRIVÉE : AJOUPA BOUILLON**
 Déviation des voitures se trouve à 400m de l’arrivée. Pour intégrer le stationnement sur le parking de l’église. Seul les véhicules officiels de course pourront passer la ligne de départ.

DETAIL DES OPERATIONS DEPART
Lieu de départ : RIVIERE PILOTE
Quartier course : Le Marché zone départ
07h30 Rassemblement
08h00 Permanence et Signature
08h15 Contrôle braquets
08h45 Appel & Alignement des coureurs
09h00 Départ réel Place du Marché

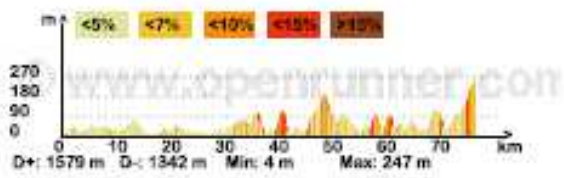
SPRINT
16,600 Échangeur du Diamant N°1 Ville du RIVIÈRE SALÉE
22,300 Intersport N°2 Ville du LAMENTIN
33,000 Cité Mansarde N°3 Ville ROBERT

LES COMMUNES TRAVERSEES
RIVIÈRE PILOTE
SAINTE LUCE
RIVIÈRE SALÉE
DUCOS
LAMENTIN
ROBERT
SAINTE MARIE
MARIGOT
LORRAIN
AJOUPA BOUILLON
TOTAL : 11 COMMUNES TRAVERSEES

LES DIFFICULTES DU JOUR
Km 20,600 Radar 70km/h Quartier La Fayette Ville RIVIERE SALEE
Km 28,900 Radar 90km/h Quartier Carrère Ville LE LAMENTIN
Km 36,200 Radar 90km/h Quartier Union Ville LE LAMENTIN
Km 39,300 Radar 80km/h Quartier Augrain Ville LE ROBERT
Km 40,300 Sommet COL3 Augrain N°1 Ville LE ROBERT
Km 45,500 Sommet COL3 Lestrade N°2 Ville LE ROBERT
Km 53,200 Sommet COL3 Brin d’Amour N°3 Ville LA TRINITE
Km 53,600 Radar 70km/h Quartier Brin d’Amour Ville LA TRINITE
Km 63,200 Sommet COL3 Charpentier N°4 Ville LE MARIGOT
Km 65,200 Sommet COL3 Plateforme N°5 Ville LE MARIGOT
Km 71,800 Sommet COL2 Vivé N°6 Ville LE LORRAIN
Km 80,700 Sommet COL3 Arrivée N°7 Ville AJOUPA BOUILLON

MEILLEUR GRIMPEUR
Km 40,300 Sommet COL3 Augrain N°1 Ville du ROBERT
Km 45,500 Sommet COL2 Lestrade N°2 Ville du ROBERT
Km 52,300 Sommet COL3 Brin d’Amour N°3 Ville du TRINITE
Km 63,200 Sommet COL3 Charpentier N°4 Ville MARIGOT
Km 65,200 Sommet COL3 Plateforme N°5 MARIGOT
Km 71,800 Sommet COL2 Vivé N°6 Ville LORRAIN
Km 80,700 mi cote COL3 Face à la mairie N°7 Ville d’AJOUPA BOUILLON

DETAIL DES OPERATIONS ARRIVEE
Village arrivée lieu : AJOUPA BOUILLON
Quartier course : Face à la Mairie zone arrivée
Permanence : Mairie d’Ajoupa Bouillon
Délibération du jury : Mairie d’Ajoupa Bouillon
Protocole arrivée : Face à la Mairie
Contrôle médical : Mairie
Douche : Service Technique Municipale
Parking : Église
Déviation des voitures techniques : Parking de l’église
Bus et Transport vélo : Parking de l’église
Animation : Ligne d’arrivée
Collation clôture : Salle de réception Mairie



TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Mercredi 01 Mai 2019

5^{ème} Étape : Robert / Robert 106km300

Subventionnée par la Ville du **ROBERT**









































Patronné par : **VILLE DU ROBERT**































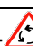














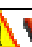
06h30 Rassemblement : Place du 22 Mai **ROBERT**

07h00 Signature assistants et coureurs : Place du 22 Mai **ROBERT**

07h45 Appel des coureurs : Place du 22 Mai **ROBERT**

08h00 Départ : Place du 22 Mai **ROBERT**

Route	Kilomètres		DETAILS DU PARCOURS	Légende	Vitesse	
						
	Km	Reste	ITINERAIRES		35K/h	30K/h
	00,0	106,3	ROBERT Rassemblement Place du 22 Mai & départ Réel place du 22 Mai LE ROBERT   		8h00	8h00
	01,0	105,3	Giratoire Saint Christophe tourner à droite direction Trinité  		8h02	8h02
	01,5	104,8	Giratoire Mansarde tourner à droite direction la Trinite  		8h03	8h03
	03,1	103,2	Giratoire Gâchette demi-tour direction le Lamentin 		8h05	8h06
	05,7	100,6	Rappel RADAR Augrain 90kms/h « Ilot central sur la route du Port » 		8h10	8h11
	06,8	99,5	LAMENTIN Giratoire Pelletier continuer tout droit direction Lamentin 		8h12	8h14
	09,3	97,0	Rappel RADAR Union 90kms/h  Sprint au niveau de la station Total	Sprint 1	8h16	8h19
	12,0	94,3	Giratoire Gendarmerie tourner à droite direction Ducos 		8h21	8h24
	13,0	93,3	Intersport	Sprint 2	8h22	8h26
	14,9	91,4	Giratoire Aéroport prendre la 3 ^{ème} sortie à droite direction Ducos 		8h26	8h30
	17,7	88,6	DUCOS Rappel RADAR Carrère 90kms/h 		8h30	8h35
	19,8	86,5	Giratoire Cocotte 2 ^{ème} sortie continuer tout droit direction Rivière Salée 		8h34	8h40
	23,3	83,0	RIVIÈRE SALÉE Giratoire Petit Bourg continuer tout droit direction Sainte Luce 		8h40	8h47
	25,1	81,2	Giratoire Rivière Salée continuer tout droit direction Sainte Luce 		8h43	8h50
	26,2	80,1	Échangeur Rivière Salée prendre la sortie tourner à gauche « Ilot central vigilance »  		8h45	8h52
	27,0	79,0	Station essence tourne à droite 		8h46	8h54
	28,9	77,4	Giratoire les coteaux continuer tout droit direction Céron , route des cannes «vigilance »  		8h50	8h58
	31,4	74,9	SAINTE LUCE Giratoire Céron tourne à droite direction Sainte Luce   OUVERTURE RAVITO	Ravito Ouvert	8h54	9h03
	33,9	72,4	Giratoire Désert continuer tout droit 		8h58	9h08
	36,2	70,1	Giratoire Gros Raisins tourner à droite « descente vigilance route en mauvais état »  		9h02	9h12
	36,5	69,8	Croisée Gros Raisins tourne à droite « OUVERTURE RAVITO »  		9h03	9h13
	42,7	63,6	Giratoire Céron tourne à droite direction Ducos  		9h13	9H25
	43,5	62,8	Pont échangeur Diamant	Sprint 3	9h13	9H25
	44,9	61,4	RIVIERE SALEE Rappel RADAR Lafayette 70kms/h 		9h17	9h30
	47,9	58,4	Rappel RADAR Lafayette 70kms/h 		9h22	9h36
	48,5	57,8	Giratoire Rivière Salée continuer tout droit direction Petit Bourg 		9h23	9h37
	50,0	56,3	Giratoire Petit Bourg tourne à droite direction Bourg Petit Bourg  		9h26	9h40

7	53,1	53,2	MI COURSE Petit Bourg « Traversée d'un lieu-dit + zone de ralentisseur »  	<u>Mi-course</u>	9h31	9h46
3	55,4	50,9	DUCOS Sommet Lapalun COL3 continuer tout droit direction La Marie Ducos	PM1	9h35	9h51
	55,9	50,4	Giratoire de Lourdes 2 ^{ème} sortie à droite direction Lamentin  		9h36	9h52
	56,9	19,4	Giratoire Savon tout droit direction Lamentin 		9h37	9h53
	58,8	47,5	LAMENTIN Rappel RADAR Carrère 90kms/h 		9h41	9h58
	60,4	45,9	Échangeur Aéroport Prendre la sortie tourne à droite direction le Robert 		9h44	10h01
	62,3	44,0	Giratoire Hall des Sports continuer tout droit direction le Robert 		9h47	10h05
	63,2	43,1	Giratoire Gendarmerie tourner à droite direction le Robert  		9h48	10h06
	65,2	41,1	Giratoire Union tout droit direction le Robert 		9h52	10h10
	65,9	40,4	Rappel RADAR Union 90kms/h 		9h53	10h12
	69,0	37,3	Rappel RADAR Augrain 80kms/h 		9h58	10h18
	70,5	35,8	ROBERT Sommet Augrain COL3 après « descente RAPIDE » 	PM2	10h01	10h21
a	72,0	34,3	1 ^{er} bretelle à droite entrée le Robert direction François  		10h03	10h24
	72,6	33,7	Giratoire Saint Christophe tourner à droite direction François  		10h04	10h25
	72,9	33,1	Rappel RADAR Four à Chaux 50kms/h 		10h05	10h26
	79,2	27,1	FRANCOIS Sommet Chopotte COL3 après « descente Rapide » 	PM3	10h16	10h38
	81,4	24,9	Giratoire Marcienne tourner à droite direction Ducos  	25Km	10h20	10h43
	85,0	21,3	Giratoire 4 croisées 2 ^{ème} sortie tourner à droite direction Ducos  	20Km	10h26	10h50
	87,0	19,3	DUCOS Giratoire Fond Savane continuer tout droit « FIN DE RAVITO » 	<u>Ravito Fermé</u>	10h29	10h54
	91,0	15,3	LAMENTIN Giratoire Carrère tourner à droite direction Lamentin  		10h36	11h02
	93,0	13,3	Échangeur Aéroport prendre la sortie tourner à droite direction le Lamentin  		10h39	11h06
	95,3	11,0	Giratoire Hall des Sports tout droit direction le Robert 		10h43	11h11
	96,0	10,3	Giratoire Gendarmerie tourner à droite direction Le Robert  	10Km	10h45	11h12
	98,0	08,3	Giratoire Union 3 ^{ème} sortie tourner à droite direction le Robert  		10h48	11h16
	98,8	07,6	Rappel RADAR Union 90kms/h 		10h49	11h18
	101,5	04,8	Giratoire Pelletier continuer tout droit 	5Km	10h54	11h23
	102,4	03,9	ROBERT Rappel RADAR Augrain 80kms/h 	3Km	10h56	11h25
	103,6	02,7	Sommet Augrain COL3 après « descente Rapide » 	PM4	10h58	11h27
a	104,6	01,7	1 ^{er} bretelle à droite entre le Robert direction Robert « route en mauvaise état »  	2Km	10h59	11h29
	105,8	00,7	Giratoire saint Christophe tourne à gauche direction le Robert  	1Km	11H01	11h32
a	106,0	00,3	Courbaril tourner à gauche direction ligne d'arrivée 			
	106,3	00,0	ARRIVÉE : Hall des Sports de Mansarde ROBERT Zone de ralentisseur   		11h02	11h33

Étape Le Robert/Robert :RASSEMBLEMENT : Place du 22 Mai 6h30 DÉPART 8h00 : ROBERT Place du 22 Mai - Giratoire Saint-Christophe – Giratoire Gaschette - Giratoire Mansarde - Augrain - **LAMENTIN** - Pelletier - Giratoire Mangot-Vulcin - Intersport – Echangeur Aéroport - **DUCOS** - Giratoire Cocotte - **RIVIERE-SALEE** - Giratoire de Rivière-Salée - RN5 - **SAINTE LUCE** - Giratoire Désert - Station - Giratoire Gros-Raisin - Ancienne route - Giratoire Céron - **RIVIERE SALEE** - Génipa - **DUCOS** - Giratoire Cocotte -**LAMENTIN** - Carrère - Echangeur Aéroport - Giratoire Place d'armes - Giratoire Pelletier - **ROBERT** - Augrain - 1ère entrée - Giratoire Saint-Christophe - Four-à-Chaux - **FRANCOIS** - Chopotte - Giratoire Martienne - Quatre-croisées - **DUCOS** - Giratoire Fond-Savane - **LAMENTIN** - Carrère - Echangeur Aéroport - Intersport - Giratoire Mangot-Vulcin - Union - Giratoire Sarrault - Pelletier - **ROBERT** - Augrain - 1ère entrée - Giratoire Saint-Christophe - Rue du Courbaril - Rue des écoles - Hall des sports. **ARRIVEE : 12h00 HALL DES SPORTS DE MANSARDE**

DETAIL DES OPERATIONS DEPART
lieu départ : LE ROBERT
quartier course : Place du 22 mai zone départ
8h00 Rassemblement
8h30 Permanence et Signature
9h00 Contrôle braquets
9h15 Appel & alignement des coureurs
9h30 Départ réel Place du 22 mai

LES DIFFICULTES DU JOUR
Km05,700 Radar 80km/h Quartier Augrain Ville LE ROBERT
Km09,300 Radar 80km/h Quartier Union Ville LE LAMENTIN
Km17,700 Radar 80km/h Quartier Carrère Ville LE LAMENTIN
Km47,900 Radar 70km/h Quartier la Fayette Ville RIVIERE SALEE
Km 55,400 Sommet COL3 Lapalum N°1 Ville DUCOS
Km58,800 Radar 80km/h Quartier Carrère Ville LE LAMENTIN
Km65,900 Radar 80km/h Quartier Union Ville LE LAMENTIN
Km69,000 Radar 80km/h Quartier Augrain Ville LE ROBERT
Km 70,500 Sommet COL3 AugrainN°2 Ville LE ROBERT
Km 72,900 Radar 50km/h Quartier Four à Chaux Ville LE ROBERT
Km 79,200 Sommet COL3 Chopotte N°3 Ville du FRANCOIS
Km98,800 Radar 80km/h Quartier Union Ville LE LAMENTIN
Km102,400 Radar 80km/h Quartier Augrain Ville LE ROBERT
Km 103,600 Sommet COL3 AugrainN°4 Ville LE ROBERT

SPRINT
09,300 Union N°1 VilleLAMENTIN
13,000 Intersport N°2 Ville LAMENTIN
13,500 Pont échangeur Diamant N°3 Ville Rivière Salée

MEILLEUR GRIMPEUR
Km 55,400 Sommet COL3 Lapalum N°1 Ville DUCOS
Km 70,500 Sommet COL3 AugrainN°2 Ville LE ROBERT
Km 79,200 Sommet COL3 Chopotte N°3 Ville du FRANCOIS
Km 103,600 Sommet COL3 AugrainN°4 Ville LE ROBERT

LES COMMUNES TRAVERSEES
ROBERT
LAMENTIN
DUCOS
RIVIERE SALÉE
FRANCOIS
TOTAL : 05 COMMUNES TRAVERSEES

DETAILDES OPERATIONS ARRIVEE
Village arrivée lieu : ROBERT
Quartier course : Mansarde Catalogne zone arrivée
Permanence : Hall des Sports ou Voiture CRCM
Délibération du jury : Hall des Sports ou Voiture CRCM
Protocole arrivée : Place du dispensaire
Contrôle médical : École de Mansarde
Douche : Hall des Sports
Parking : École de Mansarde
Déviation des voitures techniques :
Bus et Transport vélo : École de Mansarde
Animation : Ligne d'arrivée
Repas clôture : Restaurant de Mansarde



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SPONSORS MAILLOTS



Général au temps

Général de la
Combativité

Général aux Points

Général Montagne



Général des Points
Chauds

Général Junior
1^{ère} année

Général du
Combiné

Meilleure
progression

PARTENAIRES PRESSE



martinique



BOISSON OFFICIELLE



GATORADE

EAU OFFICIELLE



PARRAINS



BALLON ARRIVEE



DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRE



BANDEAU OFFICIEL



RADIOS



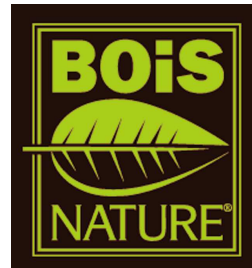
INFORMATIQUE



PODIUM



CONFERENCE DE PRESSE



MARQUAGE VOITURES



SIGNALÉTIQUE

MARYFLORE



TROPHEES



DIRECTEUR DU TOUR

FLEURS



SECURITE



RECOMPENSES



RAVITAILLEMENT

LES POUVOIRS PUBLICS RAPPELLENT

RECOMMANDATIONS AUX CONDUTEURS DE VÉHICULES OFFICIELS

COUREURS, DIRECTEUR SPORTIFS, OFFICIELS, SUIVEURS

LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en France, doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés, tous les véhicules qui suivent une course. L'usage des feux de détresse est interdit. En revanche, l'utilisation des clignotants est obligatoire lors de changements de file, afin d'indiquer aux autres véhicules et coureurs les manœuvres effectuées. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois Exceptionnels. Ces dispositions sont la conséquence de démarches effectuées par la FFC. Sur proposition du Ministère de l'intérieur. Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...)

En règle générale, les voitures circulent du côté droit de la route y compris la voiture d'ouverture de course qui ne doit pas circuler au milieu de la route.

Pendant la course

Les ronds-points doivent toujours être franchis par le sens giratoire. Les coureurs lâchés ainsi que les suiveurs de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

Échelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs Sportifs qui se placeront, dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux MOTOCYCLISTES de ne pas se tenir trop près des coureurs. En aucun cas, ils ne devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

La pointe du drapeau jaune doit indiquer le sens de la course et être tenu bras tendu au-dessus de la tête.

Les conducteurs doivent pouvoir justifier d'un taux de 0% d'alcoolémie à tout moment.

Les conducteurs doivent pouvoir justifier d'un test négatif à tout type de stupéfiant à tout moment.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

L'usage du téléphone portable par le conducteur y compris avec oreillette ou système connecté au véhicule est interdit.

L'usage d'un écran de télévision à l'avant du véhicule est interdit.

Une voiture ne peut circuler à l'échelon course avec plus de 4 personnes à bord, conducteur compris.

Ne prenez pas à bord de votre voiture sans autorisation de l'organisateur de la course des étrangers et des enfants de moins de 14ans.

Ne ravitaillez jamais les concurrents sans l'autorisation d'un arbitre.

En vous arrêtant sans gêner sur les routes sinueuses ou étroites pour faciliter le passage de la course. Sans vous intercaler dans des pelotons en lutte.

Respect les consignes des Arbitres et Directeur d'organisation.

Bénéficier d'une expérience des courses cyclistes suffisante et de qualités spécifiques. Pour la conduite des véhicules clés au plus près des coureurs, il est recommandé de faire appel à un ancien coureur cycliste ou à un conducteur très expérimenté.

Tout conducteur qui utilisera son véhicule personnel dans l'échelon course ou la caravane publicité devrait être assuré en responsabilité civile, assurance obligatoire, ainsi qu'en garantie dommage corporels subis par lui-même

CHACUN D'ENTRE NOUS EST PRIÉ DE RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

ET

LES CONSIGNES DE SECURITE

REGLEMENT DE SEJOUR

- ❖ Vous êtes agréablement accueillis, respectez ces lieux ainsi que le personnel.
- ❖ Veuillez ranger les véhicules sur les parkings prévus à cet effet sans bloquer les issues de secours
- ❖ Veuillez respecter la chambre qui vous est attribuée selon le plan.
- ❖ Libération des lieux pour 10h00 le Mercredi matin.
- ❖ Laissez les locaux propres, s'assurer que tout est en ordre avant de partir.

Portez la carte d'accréditation **en tout temps** à l'intérieur de la centrale aussi en course. Il est interdit de circuler sans celle-ci.

Aux repas, présentez votre carte d'accréditation, respectez les quantités permises et rapportez les cabarets après utilisation.

Respectez le couvre-feu à 21h00 et les heures de départ du bus, à moins d'une entente spéciale avec l'administration.

Réparez et nettoyez les vélos aux endroits prévus à l'extérieur et n'entreposez pas de produits inflammables à l'intérieur.

Ne circulez pas sur les vélos à l'intérieur de l'hébergement.

Massez les coureurs à l'intérieur sur la terrasse

Ne consommez pas d'alcool et tabac à l'intérieur de la centrale

Gardez l'appartement propre à l'intérieur et l'extérieur en utilisant les poubelles.

Respectez le personnel et les bénévoles.

L'équipe médicale sera présente à la ligne de départ 1 heure avant le début de chaque étape et au fil d'arrivée les 30 minutes suivant la fin de l'étape.

Chaque coureur étranger doit avoir assurance médicale. Advenant des blessures graves nécessitant une hospitalisation ou une opération, l'assurance devra défrayer les coûts supplémentaires reliés aux frais administratifs et médicaux.

La JC231 n'est pas responsable des réactions allergiques et/ou des intolérances alimentaires.

LE ROLE DE L'ADULTE ACCOMPAGNATEUR DE L'EQUIPE

Chaque équipe est accompagnée d'au moins deux adultes. Ces derniers sont responsables des jeunes sous leur tutelle. Il est aussi le canal de communication avec les responsables du Tour Cycliste Junior de MARTINIQUE.

Ils accompagnent leur groupe en tout temps.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX

INFOS ÉQUIPES INVITES

VÉHICULES PRETES

1 voiture de 5 portes sera remise à chaque équipe invitée.

En complément un bus et une camionnette seront disponibles pour le transfert des équipes et les vélos entre l'hébergement et les sites de compétition.

Les voitures seront remises aux équipes Vendredi 26 Avril 2019 de 14h00 à 19h00, à l'aéroport Aime CESAIRE, Le Lamentin MARTINIQUE

Les voitures doivent être restituées à l'issue de l'épreuve, mercredi 01 mai entre 17h00 à 19h00 ou jeudi 02 mai entre 06h00 à 21h00 à l'aéroport Aime CESAIRE Le Lamentin MARTINIQUE.

Les pilotes des voitures (un pilote déclaré par voiture) devront se présenter avec les éléments suivants :

° Permis de conduire du pilote

° Caution de 300,00 euros ou 350,00 dollars à remettre en espèces, carte bleu ou chèque ; la caution sera rendue à la restitution du véhicule, sauf en cas de dommage constaté entraînant la responsabilité du pilote.

° En cas d'accident, un constat d'accident remis avec le véhicule doit être impérativement rempli par le conducteur et remis au responsable du parc véhicule.

° Les véhicules seront livrés avec le plein de carburant ; les équipes devront payer toutes dépenses complémentaires de carburant et restituer le véhicule avec le plein

Responsable du parc véhicules : Patrick NORESKAL 0696 34 60 60

NUMEROS UTILES

Accueil	Patrick NORESKAL	0696 34 60 60
Moto Presse :	Eddy SYLVESTRE	0696 25 63 06
Ambulance :	SDIS	
Médecin :	Ignace NGANMENI	0696 17 81 28
Signaleur CRCM :	André DUVAL	0696 11 53 01
Responsable clubs invités :	Lucrécia LAVERNE	0696 91 53 04
Hébergement :	Lucrécia LAVERNE	0696 91 53 04
Responsable Presse :	David JOSEPH AUGUSTE	0696 01 70 15
Chauffeur Inspecteur Fédéral :	Edouard DUFAG	0696 23 52 61
Informatique :	Ruben SIMPLICE	0696 33 50 70
Responsable Signaleurs à moto :	Frantz FREDERIC	0696 92 58 53
Sonorisation Ligne départ :	Pierre Henri ROVELA	0696 23 78 08
Ligne arrivée :	Daniel LUDOSKY André BABARA Frédéric MARY	0696 01 55 05 0696 79 21 02 0696 21 39 90
Transport Vélo :	Hervé COMMERCY	0696 25 34 18
Remise des Prix :	David JOSEPH AUGUSTE	0696 01 70 15
Ravitaillement :	Rodolphe MOULANIER	0696 30 78 18
Protocole :	David JOSEPH AUGUSTE	0696 01 70 15
Transport Coureurs :	Eric NOMEL	0696 27 59 87
Chauffeur Président Jury	Max MONIQUE	0696 40 45 92
Chauffeur 1 ^{er} commissaire	BLAZE	0696 18 58 55
Chauffeur 2 ^{ème} commissaire	Daniel KANOR	0696 54 11 70
Chauffeur Juge	Francis MAREM	0696 31 24 50
Chauffeur Chrono	Gaël ELISABETH	0696 21 24 70
Chauffeur dépannage neutre	Jean Claude ROVELA	0696 89 08 90
Balisage parcours	Frédéric MARY	0696 21 39 90
Photocopie Résultats	Fred MAREM	0696 38 42 52
Parc voitures	Fred MAREM	0696 38 42 52
Signalisation	Eric CHARLOTTE	0633 20 17 60
Pompier:	18	Police: 17
Samu	15	Hôpital du Lamentin 05 96 57 11 11

CHU La Meynard	0596 55 20 00	Hôpital de Trinité	0596 66 46 00
Hôpital du Marin	0596 74 92 05	Hôpital du Saint Esprit	0596 77 31 11
SOS Médecin	0596 63 33 33	Aéroport Standard	0596 42 16 00
Météo	0596 57 23 29	Dépann' Express	0596 51 04 32 0696 45 15 63
Service Infos	0596 42 19 19 0596 95 96 97		

La Jeunesse Cycliste 231 vous remercie pour votre présence et vous souhaite une bonne route lors des 05 étapes de la **14^{ème} édition du TOUR CYLISTE JUNIOR DE MARTINQUE.**

VÉHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Équipe de :

Directeur sportif :

Nom : Prénom :

N° de Licence : Diplômes possédés : Portable :

Mécanicien

Nom : Prénom :

N° de licence :

Conducteur :

Nom : Prénom :

Adresse précise :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Date de naissance :/...../.....

Permis de conduire : Numéro : Délivré le :

Par la Préfecture de : Ville : Département :

Propriétaire (si différent du conducteur) :

Nom Prénom (ou raison sociale) :

Adresse précise :

Code postal : Ville :

Véhicule :

Marque : Type :

Immatriculation :

Ce document est à remettre à l'organisateur avant le début de l'épreuve Merci

S'il y a un changement de chauffeur pendant l'épreuve, il faut remplir une autre feuille.

INFORMATIONS

Informations Générales

✓ L'ÉTHIQUE

La notion d'éthique dans le sport est considérée comme un élément essentiel en ce sens qu'elle est indissociablement liée à la nature même de l'activité sportive. Elle signifie bien plus que le simple respect des règles ; elle englobe aussi les notions d'amitié, de respect de l'autre et de l'esprit d'équipe. C'est un mode de pensée, pas seulement un comportement.

✓ RESPONSABILITÉ DES CYCLISTE

La première responsabilité du cycliste est de s'assurer qu'il prendra la route en forme et que son vélo et ses pneus sont en bon état. Voici quelques conseils avant d'enfourcher ton vélo :

- Faire une vérification visuelle de ton vélo ;
- Assure-toi que tes gourdes sont pleines et que tu as un petit en-cas dans tes poches ;
- Faire un petit échauffement avant départ ;
- Veiller à être vêtu adéquatement en fonction de la température (vêtement imperméable en cas de pluie, etc.)

Les obstacles : les cyclistes de tête doivent signaler les obstacles au sol (fissure sur le pavée, dénivelée, freinage brusque). Ces informations doivent être relayées d'un cycliste à l'autre. La façon la plus efficace est de pointer l'obstacle avec la main.

Distance entre les cyclistes : on se doit de garder une distance sécuritaire avec la roue de l'autre cycliste environ 20 centimètres.

En cas de pluie : Augmentez votre vigilance. Distancez-vous légèrement du cycliste devant car vos freins répondent moins rapidement. De plus, un petit décalage vous permettra d'éviter de recevoir dans le visage le jet d'eau et de saleté en provenance de sa roue arrière.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LE BORD DES ROUTES

Respectez les consignes données par les forces de l'ordre et les signaleurs. Soyez très prudent lorsque vous ramassez les cadeaux distribués par la caravane publicitaire. Ne traversez pas la route pour les récupérer, la caravane les distribue des deux côtés de la chaussée.

Ne courez pas à côté des coureurs. Pour leur sécurité, n'allez pas au-devant d'eux, même pour les encourager.

N'aspergez pas les coureurs.

Écartez-vous le plus possible de la chaussée. Les bas côtes ou les ras du trottoir peuvent être éventuellement utilisés par les coureurs.

Restez derrière les barrières de sécurité s'il y en a.

N'empêchez pas sur la chaussée en prenant vos photos, vidéo et selfies.

Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

Surveillez vos enfants et tenez les plus jeunes d'entre eux par la main.

Respectez la dimension éco responsable du tour, ne jetez pas vos déchets sur le bord des routes. Attention aux coups de chaud !

Prenez avec vous de l'eau en quantité suffisante pour assurer une hydratation optimale, notamment des enfants et des personnes âgées.

RESTEZ CONNECTÉS :

Pour rester informés des dernières infos sur le passage du Tour Cycliste Junior de Martinique, connectez-vous aux différentes pages de l'association Jeunesse Cycliste 231.

Organisation des déplacements pendant la course

- Un ou deux seuls véhicules de directeur Sportif par équipe
- Les ravitaillements se font entre 40kms après le départ et jusqu'à 20kms avant l'arrivée.
- Sauf consigne particulière du Président du Jury pour ne pas gêner la course.

Tous les véhicule évoluant à l'échelon course sont limitée à une hauteur maximum de 1.60m (art 2.2.034)